

REVUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

N° 16 - DECEMBRE 2014



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)

Tél. : +221 33 839 05 00

Télécopie : +221 33 823 93 35

Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Clément ADOBY

Directeur des Etudes et de la Recherche

Email : courrier.ZDER@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO

BP : 3108 - DAKAR

REVUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

N° 16 - décembre 2014



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Les opinions exprimées dans cette revue sont publiées sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne constituent, en aucun cas, la position officielle de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO).

La reproduction intégrale ou partielle des articles ne peut être faite qu’avec l’autorisation préalable des auteurs. Les demandes sont adressées à la BCEAO à qui une copie du document contenant les articles reproduits sera remise.

Toutefois, sont autorisées les reproductions destinées à un usage strictement personnel et privé ou les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d’information de l’œuvre dans laquelle elles sont incorporées, à condition d’en mentionner la source.

LISTE DES MEMBRES DES ORGANES DE LA REVUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

La REM est dotée d'organes conformes aux standards internationaux, à savoir un Secrétariat d'Édition, un Comité Editorial, un Comité Scientifique et un Directeur de Publication.

Le **Comité Editorial** est un organe interne à la Banque Centrale composé comme suit :

- le Directeur Général de l'Économie et de la Monnaie, Président ;
- le Directeur des Etudes et de la Recherche ;
- le Directeur des Statistiques ;
- le Directeur de la Conjoncture Économique et des Analyses Monétaires ;
- le Directeur de la Stabilité Financière ;
- le Directeur des Activités Bancaires et du Financement des Économies ;
- le Directeur du Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires.

Le **Comité Scientifique** regroupe des membres externes à la Banque Centrale, en l'occurrence des universitaires et des chercheurs de renom, reconnus pour leur expertise dans le domaine des sciences économiques et de la monnaie. Il est composé comme suit :

- Professeur Fulbert AMOUSSOUGA GERO, Université d'Abomey-Calavi de Cotonou (Bénin), Président ;
- Professeur Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), membre ;
- Professeur Ahmadou Aly MBAYE, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (Sénégal), membre ;
- Professeur Egnonto KOFFI-TESSIO, Université de Lomé (Togo), membre ;
- Professeur Idrissa OUEDRAOGO, Université de Ouaga II (Burkina Faso), membre ;
- Professeur Jean-Paul POLLIN, Université d'Orléans (France), membre ;
- Professeur Mama OUATTARA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), membre ;
- Professeur Michel NORMANDIN, HEC Montréal (Canada), membre ;
- Professeur Nasser Ary TANIMOUNE, Université d'Ottawa (Canada), membre ;

- Professeur Velayoudom MARIMOUTOU, Université d'Aix Marseille II (France), membre.

Le **Secrétariat d'Édition** est assuré par le Chef du Service de la Recherche, au sein de la Direction des Etudes et de la Recherche de la BCEAO.

Le **Directeur de Publication** de la Revue Economique et Monétaire (REM) est le Directeur des Etudes et de la Recherche.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	7
LES DETERMINANTS MACROECONOMIQUES DE L'INDICE DE STRESS BANCAIRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA.....	9
PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE : RÔLE DES BANQUES CENTRALES.....	34
NOTE AUX AUTEURS.....	57

AVANT-PROPOS

La Revue Economique et Monétaire (REM) est une revue scientifique éditée et publiée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dans le cadre de ses actions destinées à promouvoir la recherche au sein de l'Institut d'émission et dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette revue a pour vocation de constituer un support de référence pour les publications des universitaires et chercheurs de l'UEMOA, mais aussi pour les travaux de recherche qui s'intéressent aux économies en développement en général et à celles de l'Union en particulier.

Ce seizième numéro de la Revue comprend un article intitulé : « Les déterminants macroéconomiques de l'indice de stress bancaire dans les pays de l'UEMOA » et une note d'information intitulée : « Promotion de l'inclusion financière : rôle des banques centrales ».

L'article identifie les facteurs explicatifs de l'indice de stress bancaire dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le but de mieux définir et d'orienter les interventions du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA). S'appuyant sur une estimation économétrique par la méthode du « Mean Group », l'auteur montre que les fondamentaux économiques affectent significativement l'indice de stress dans les pays de l'Union. Les résultats indiquent que la volatilité de l'inflation, la contraction du crédit, la progression rapide du ratio de la masse monétaire rapportée au PIB, les déficits budgétaire et courant constituent les principaux facteurs susceptibles de rendre vulnérable le système bancaire de l'UEMOA. Ces résultats confortent l'idée d'une vulnérabilité négligeable du secteur bancaire en l'absence de chocs macroéconomiques.

La note d'information analyse le rôle des banques centrales dans la promotion de l'inclusion financière, devenue un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et de développement économique. En effet, la problématique de l'inclusion financière est aujourd'hui au centre des préoccupations des banques centrales à qui il incombe d'une part, de contribuer à la mise en place des règles, mécanismes et outils appropriés en vue d'améliorer l'accès aux services financiers et d'autre part, de créer un environnement sain et propice au développement du secteur financier.

Au total, ce seizième numéro de la REM est recommandé aux lecteurs intéressés par les questions relatives au système bancaire et financier.

LES DETERMINANTS MACROECONOMIQUES DE L'INDICE DE STRESS BANCAIRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Fodiyé Bakary DOUCOURE¹ et Babacar SENE^{2*}

Résumé

Cet article vise à identifier les facteurs explicatifs de l'indice de stress bancaire dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le but de mieux définir et d'orienter les interventions du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA). Au plan méthodologique, le modèle retenu fait dépendre l'indice de stress du solde courant rapporté au PIB, de la volatilité du taux d'inflation, de la masse monétaire sur le PIB, du solde budgétaire de base sur le PIB et du ratio crédits à l'économie sur PIB nominal. Nous utilisons la méthode du Mean Group pour estimer un modèle de long terme après avoir mené les récents tests de racine unitaire et de cointégration sur données de panel. L'étude porte sur 7 pays de l'UEMOA et les séries utilisées comportent 21 points (1990 - 2010). L'estimation économétrique par la méthode du Mean Group a montré que les fondamentaux économiques affectent significativement l'indice de stress dans les pays de l'Union. Les résultats montrent que la volatilité de l'inflation, la contraction du crédit, la progression rapide de la masse monétaire par rapport au PIB nominal, les déficits budgétaire et courant constituent les principaux facteurs qui peuvent rendre vulnérable le système bancaire de l'Union. Ceci revient à avancer qu'en l'absence de chocs macroéconomiques, la vulnérabilité du secteur bancaire de l'Union est négligeable.

INFORMATIONS SUR L'ARTICLE

Historique de l'article : Soumis le 12 juin 2013.

Reçu en première version révisée le 9 juillet 2014.

Reçu en deuxième version révisée le 22 juillet 2014.

Accepté le 28 juillet 2014.

Classification JEL : G20 ; E5 ; C23.

Mots clés : Stress bancaire, stabilité financière, panels non stationnaires, tests de stationnarité et de cointégration sur panel, UEMOA, BCEAO.

1: Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. Email : fodiye@refer.sn

2: Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. Email : babacar.sene@gmail.com

*: Nous tenons particulièrement à remercier très chaleureusement les évaluateurs anonymes de la REM, ainsi que les professeurs Adama Diaw, Bouna Niang et Abdoulaye Seck pour les observations constructives relatives au papier. Nous adressons aussi nos remerciements à M. Pierre Mendy, Maître Assistant à la FASEG. Les erreurs et omissions éventuelles resteront de notre entière responsabilité.

Abstract

This article aims to identify the factors explaining the bank stress index in the countries of the West African Economic and Monetary Union (WAEMU), in order to better define and guide the interventions of the Financial Stability Committee in WAMU. In terms of methodology, the model chosen makes the stress index of current account to GDP, dependent on the volatility of inflation rate, the money supply to GDP, the basic fiscal balance to GDP ratio and credits to the economy on nominal GDP. We use the method of Mean Group to estimate a long-term model after conducting recent unit root and cointegration tests on panel data. The study focuses on seven WAEMU countries and the series used include 21 points (1990 to 2010). The econometric estimation by the method of Mean Group showed that economic fundamentals significantly affect the stress index in the countries of the Union. The results show that the volatility of inflation, the credit crunch, the rapid growth of the money supply relative to nominal GDP, fiscal and current account deficits are the main factors that can make the banking system of the Union vulnerable. This amounts to advance that in the absence of macroeconomic shocks, the vulnerability of the banking sector of the Union is negligible.

ARTICLE INFORMATIONS

Article history : Submitted June 12, 2013.

Received in first revised form July 9, 2014.

Received in second revised form July 22, 2014.

Accepted July 28, 2014.

JEL Classification : G20 ; E5 ; C23.

Keywords : Bank stress, financial stability, non-stationary panels, stationarity tests and cointegration in panel data, WAEMU, BCEAO.

I - INTRODUCTION

La mutation rapide de l'environnement des établissements de crédit nécessite une intervention efficace des banques centrales et des autorités de la supervision bancaire. Dans un contexte marqué d'une part par la globalisation financière avec la généralisation des mouvements de capitaux, la prolifération de nouveaux instruments financiers et les turbulences économiques et d'autre part par la persistance des chocs endogènes et exogènes, le développement d'outils de contrôle et de supervision pour prévoir la difficulté des banques est devenu incontournable.

Dans le cas de la Zone UEMOA, les dispositifs macro prudentiel et micro prudentiel et leur efficacité sont des déterminants importants de la solidité financière des banques. Sur le plan macroéconomique, l'instabilité du cycle économique, la volatilité des prix des produits de base et leur impact sur les secteurs agricole et non agricole, la situation des finances publiques en matière d'arriérés de paiement sont des sources de risque pour l'activité bancaire. Sur le plan microéconomique, la faiblesse dans la gestion, la faible qualification du personnel, le système d'information et les outils de gestion demeurent des éléments déterminants de la dégradation de la qualité du portefeuille des banques.

Cependant les autorités prudentielles évaluent la situation du système bancaire de plusieurs façons. Une littérature très abondante s'est intéressée à cette problématique dans les pays développés et en développement. Pour évaluer la solidité financière des banques, la littérature a tenté d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- quelle est la situation actuelle du secteur bancaire en matière de solidité financière ?
- quels sont les facteurs qui peuvent affecter la solidité financière des banques ?

Les études fondées sur les modèles d'alerte précoce (Early Warning System) avec les contributions de Kaminsky et al. (1998) et les indices de stress ont été d'un grand apport à la littérature. En effet, plusieurs variantes de ces modèles ont fait l'objet d'expérimentation dans certains pays. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'approche CAMEL (Capital Adequacy, Return on Assets, Management, Earnings and Liquidity) formalisée par la Réserve Fédérale Américaine (FED) et le Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC). En réalité cette approche est fondée sur un système de classement des banques selon les critères énoncés ci-dessus. Les établissements de crédit mal classés par le système font l'objet d'une surveillance particulière de la part du régulateur.

Ce papier se propose de compléter la littérature sur la question, en tentant de s'interroger sur les déterminants macroéconomiques de l'indice de stress bancaire construit sur la base de trois indicateurs agrégés : la liquidité, les niveaux de rentabilité et de fonds propres. Cette démarche permet de construire un indice de stress qui tient

compte de grandeurs financières et économiques pour évaluer la solidité financière des banques de l'UEMOA. A cet égard, certaines variables économiques, telles que le solde courant rapporté au PIB, le solde budgétaire de base rapporté au PIB (la situation budgétaire des Etats), le ratio crédit sur le PIB nominal, l'inflation et la masse monétaire rapportée au PIB, seront contrôlées pour mesurer la sensibilité de l'indice de stress aux variables macroéconomiques.

L'article est structuré de la façon suivante. La section 1 est consacrée à la revue de la littérature. La section 2 discute des indicateurs de mesure de l'indice de stress et de sélection des variables. La section 3 introduit la démarche empirique et fournit des recommandations en matière de supervision bancaire et enfin la dernière section présente la conclusion.

II - REVUE DE LA LITTERATURE

La recherche économique s'est beaucoup investie ces dernières années, sur les déterminants de la fragilité des banques dans les pays développés et en développement. Les réflexions ont mis l'attention sur les indicateurs de stress des banques Illing et Liu (2003), Bordo et al (2000), Hanschel et Monnin (2005), Lehmann et Manz (2005), Goodhart et al (2006), Rouabah, (2007) et Froyland et Larsen (2002).

Cette littérature naissante a été consacrée à la confection d'indices de stress pour évaluer la capacité de résistance des banques suite à des chocs endogènes et exogènes. La crise financière de l'été 2007 a donné un regain d'intérêt pour cet axe de recherche. L'objectif des indices de stress est de permettre de mesurer et de contrôler la solidité financière des banques dans le cas d'événements extrêmes. A la suite de la crise des subprimes, plusieurs banques centrales ont expérimenté cette approche, ce qui a expliqué les recommandations de recapitalisation de certaines banques européennes.

En effet, plusieurs tentatives de définition du stress bancaire ont fait l'objet d'un débat dans la littérature. A titre d'exemples on peut citer, sans vouloir être exhaustif, celles retenues par Illing et Liu (2003), Froyland et Larsen, (2007) et Sorge et Virolainen (2006) et Rouabah (2007).

Illing et Liu (2006) : « la stabilité financière est une variable continue avec un ensemble de valeurs possibles et dont les points extrêmes reflètent les situations de crises (stress) ». Froyland et Larsen (2002) : « le stress est le degré de sensibilité des banques à des changements de circonstances économiques ». Sorge et Virolainen (2006) : « le stress est le niveau de risque généré par la simulation d'un événement extrême mais réaliste ». Rouabah (2007) : « le stress est une situation de déséquilibre financier provoquée par une prise de risque disproportionnée des banques dont l'étendue peut aboutir sans l'assistance préventive des autorités publiques à un événement systémique sévère ». Hanschel et Monnin (2005) : « l'indicateur de stress représente un continuum d'états qui décrit les

conditions du système bancaire à une date donnée. Comme ils l'ont souligné, le stress est différent de la fragilité. Un état de stress est une combinaison de chocs exogènes et de fragilité du système bancaire ». L'interaction entre l'ampleur des chocs et la fragilité du système bancaire détermine le niveau de stress.

Les études relatives aux indices de stress utilisent les données du marché financier (indice boursier des valeurs bancaires, cours des actions des banques ou primes de risque sur les obligations bancaires) pour contrôler les chocs exogènes. Ces données sont inexistantes dans le cas de l'UEMOA. Par conséquent nous retiendrons la définition suivante : le stress est un état où les indicateurs financiers du secteur bancaire se détériorent.

La relation directe entre les facteurs macroéconomiques et les risques bancaires a fait l'objet d'une discussion assez large. Les discussions ont mis l'accent sur l'utilisation des prêts non performants (non-performing loans), les provisions sur les prêts (coût du risque) et les indices composites comme outils de mesure de la vulnérabilité du système financier. Hanschel et Monnin (2005) ont élaboré un indice de stress synthétique pour le secteur bancaire suisse composé des variables suivantes : les cours des actions des banques sur le marché financier, les dépôts des clients, les dépôts interbancaires, la rentabilité des actifs, la variation du capital, la part des banques en difficulté sur le total des banques et les restructurations bancaires. Bien que l'indicateur permette de contrôler les zones de stress sur les données historiques, il n'en demeure pas moins que sa robustesse reste très limitée pour effectuer des prévisions. Saurina et Delgado (2004) ont construit un modèle fondé sur la technique de la co-intégration pour étudier les propriétés à court et long termes de la relation entre les prêts non performants et le coût du risque, tout en contrôlant un ensemble d'indicateurs macroéconomiques. Oung (2004) a construit une approche fondée sur le modèle macro économétrique de la Banque de France pour évaluer l'impact des scénarios de stress sur la performance et la vulnérabilité du système bancaire.

Sorge (2004) a effectué une revue exhaustive des différentes méthodologies de tests de résistance. Il a identifié trois pistes de recherche : la résolution du problème de non additivité des risques et de leurs mesures, la longueur de l'horizon temporel et les effets de rétroactivité. Illing et Liu (2003) ont proposé un indice de stress financier en utilisant des données de marché. Leur méthode a consisté à combiner les données du marché et les données bilancielle.

Dans la lignée des travaux de Hanschel et Monnin (2005), Rouabah (2007) a élaboré un indice trimestriel de vulnérabilité financière du secteur bancaire luxembourgeois fondé sur des données bilancielle. Les résultats obtenus laissent présager que les variables telles que le PIB réel de la Zone euro, le ratio crédit à l'économie sur le PIB nominal, l'indice boursier européen DJE Stoxx et l'indice des prix immobiliers résidentiels ont été des facteurs pouvant affecter la vulnérabilité du secteur bancaire. Dans le contexte des pays en développement, Kibritçioğlu (2002) propose un indicateur de fragilité

fondé sur trois agrégats bilantaires mensuels : les dépôts bancaires, les créances sur les clients et les engagements extérieurs en devise. Il montre que la fragilité des systèmes bancaires de son échantillon est liée à la volatilité de ces trois mesures.

Ce travail est un prolongement de cette littérature et des travaux effectués par la BCEAO et le FMI (2012 et 2013). Notre objectif est d'identifier les variables pertinentes dans le contexte de l'UEMOA, de confectionner un indice de stabilité financière et d'évaluer ses déterminants. La contribution essentielle par rapport à la littérature est d'introduire les variables identifiées par la BCEAO dans le cadre de la revue stabilité financière et de compléter celles-ci par d'autres étudiées dans la littérature afin de construire notre indice. L'apport original de ce travail est d'ordres contextuel et empirique. Par rapport au contexte, il fait référence à d'autres chroniques comme la masse monétaire rapportée au PIB, le solde de la balance courante et la situation budgétaire des Etats pour expliquer le stress bancaire en Zone UEMOA. Sur le plan méthodologique, l'étude apporte une touche novatrice qui consiste à étudier le lien entre l'indice synthétique de vulnérabilité bancaire et un ensemble de variables macroéconomiques dans le contexte de l'UEMOA.

III - INDICATEURS DE MESURE DE L'INDICE DE STRESS ET METHODOLOGIE DE SELECTION DES VARIABLES

Dans cette section, nous proposerons un indicateur de mesure de l'indice de stress à partir de certaines variables déjà discutées dans la revue de la littérature. Pour évaluer la solidité financière, les banques centrales construisent souvent des indices synthétiques qui résument globalement la situation du secteur bancaire. Notre analyse repose dans un premier temps, sur la construction de l'indice pour détecter les situations tranquilles et de stress; dans un second temps, sur les déterminants de la vulnérabilité des banques en période de stress.

Plusieurs approches ont été introduites pour évaluer la solidité financière des banques. Sorge (2004) a fait une revue exhaustive des différentes méthodologies. Trois méthodes sont généralement discutées :

- l'approche fondamentale qui évalue la vulnérabilité du secteur bancaire par rapport à plusieurs sources de risque prises isolément. L'objectif est de montrer l'impact des variables macroéconomiques sur une variété d'indicateurs bilanciers.
- la méthodologie VaR (Value at Risk) qui a été vulgarisée par la banque JP Morgan et reconnue par les autorités de Bâle comme un indicateur central d'évaluation des risques bancaires dans des conditions normales et extrêmes. Il faut noter que la VaR est une approche microéconomique, qui permet d'évaluer individuellement la capacité de résistance d'une institution financière. Cependant, le concept de stress apporte une vision plus grande que la VaR. Par conséquent, la VaR ne sera pas traitée dans cet article.

- l'élaboration d'indices agrégés de stress et l'évaluation de l'impact des variables macroéconomiques sur la stabilité financière. Cette dernière approche semble plus pertinente car elle permet de tenir compte d'un ensemble de données financières capables de contrôler la fragilité bancaire et de mesurer le comportement de cet éventail de variables face à des chocs d'origine économique. Pour construire l'indice synthétique, notre choix portera sur trois agrégats bancaires : les fonds propres, la liquidité et la rentabilité des actifs dont les composantes semblent bien expliquer la solidité financière des banques de l'Union.

L'analyse des déterminants macroéconomiques de l'indice de stress, nécessite trois étapes :

Première étape : mesure de l'indice de stress.

En s'inspirant de la littérature, nous adoptons le mode de calcul suivant pour mesurer l'indice de stress. Plusieurs variables seront combinées pour construire l'indicateur :

$$I_t = \sum_{i=1}^N \left(\frac{X_{i,t} - \bar{X}_i}{\sigma_i} \right) \quad (1)$$

où $X_{i,t}$ mesure la variable i à la date t , \bar{X}_i la moyenne de la variable i , σ_i la volatilité de la variable i évaluée à l'aide de l'écart-type et N le nombre de variables. Les variables X sont celles qui ont été déjà identifiées et dont les proxys sont les suivants :

- l'adéquation du capital : elle permet d'évaluer la couverture des risques par les fonds propres effectifs composés du noyau dur et des fonds propres complémentaires (niveau 2). Ce ratio est une mesure d'appréciation de la capacité des institutions financières à faire face aux chocs endogènes ou exogènes. Notons que dans le contexte de l'UEMOA, pour renforcer la solidité des banques, les autorités de la supervision ont relevé le capital minimum exigé.

$$AC = \frac{\text{Fonds propres effectifs}}{\text{Total actifs}}$$

- la rentabilité des actifs : elle quantifie la performance de la banque par rapport à ses actifs totaux. Une rentabilité élevée exerce un effet négatif sur la probabilité de la banque d'être en situation de stress.

$$ROA = \frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Total actifs}}$$

- la liquidité : la plupart des banques transforment des dettes à court terme (dépôts) en prêts à moyen et long termes, ce qui les expose au risque d'un renchérissement du coût des ressources relativement au rendement des prêts, ou risque de transformation. Le risque de liquidité se matérialise lorsqu'une banque se trouve dans l'incapacité de financer ses opérations courantes.

$$RL = \frac{\text{Actifs liquides et quasi liquides}}{\text{Total actif}}$$

A partir des variables comptables, nous proposons l'indice suivant pour évaluer le degré de vulnérabilité financière des banques de l'UEMOA :

L'indice IS composé des variables suivantes : l'adéquation du capital, la rentabilité des actifs et la liquidité du secteur bancaire.

$$IS = \frac{(AC_t - \overline{AC})}{\sigma_{AC}} + \frac{(ROA_t - \overline{ROA})}{\sigma_{ROA}} + \frac{(RL_t - \overline{RL})}{\sigma_{RL}} \quad (2)$$

Une valeur négative de l'indice de vulnérabilité signifie que le secteur bancaire est stressé. L'indice de stress est fondé exclusivement sur les états financiers des banques. Une faible capitalisation, combinée à une augmentation des créances douteuses, est une source de vulnérabilité financière. Une baisse de la rentabilité des banques est souvent imputable à une augmentation des créances douteuses. En effet la détérioration de la qualité des actifs bancaires se répercute sur leur performance. La montée des pertes potentielles liées au crédit lorsqu'elles sont non anticipées peut engendrer aussi un problème de liquidité. D'après les tests de stress récents réalisés par la BCEAO et publiés dans les rapports de la Zone UEMOA élaboré par le FMI (2012 et 2013), le risque de crédit demeure le facteur le plus important de vulnérabilité du secteur bancaire. Ce risque de crédit est expliqué par la concentration du crédit, les prêts non performants, l'exposition des banques aux créances publiques.

Deuxième étape : identification et mesure des facteurs macroéconomiques pouvant affecter la solidité financière des banques de l'UEMOA

• Identification des variables macroéconomiques

L'objectif est d'analyser le lien entre le stress bancaire et un panier de variables macroéconomiques. Cette simulation permet aux autorités de la supervision bancaire de mesurer l'impact des chocs macroéconomiques sur l'activité bancaire en Zone UEMOA. Notre objectif est d'introduire les variables utilisées dans la littérature sur les crises bancaires et les déterminants des stress.

- Le ratio crédit sur PIB nominal : si les crédits bancaires évoluent plus rapidement que la croissance économique, cela peut rendre le secteur bancaire plus vulnérable. Durant les périodes d'expansion, les banques sont moins attentives par rapport aux critères d'octroi de crédit. Par conséquent, plus le ratio crédit sur PIB est important, plus le risque associé à ces prêts devient important. Cependant, lorsque le crédit varie au même rythme que la croissance, cela peut être source de stabilité bancaire.

- L'inflation : l'évolution des prix peut être engendrée par une hausse de la demande globale ou une croissance non contrôlée des agrégats monétaires. Une augmentation de la volatilité de l'inflation est source d'incertitude pour l'activité économique. Un taux d'inflation important est source de fragilité du secteur bancaire.

- Le solde de la balance courante : les pays en développement sont souvent confrontés à des déséquilibres chroniques de leur compte courant, liés à la compétitivité de leurs économies et aux intérêts payés sur la dette extérieure. La détérioration des termes de l'échange a été un facteur important caractérisant la situation économique des pays en développement largement tributaire de l'exportation des matières premières agricoles et minières. En période de déficits courants importants, les avoirs extérieurs peuvent être sérieusement affectés et cela peut contribuer à stresser le secteur bancaire. Mais, il faut noter que dans le cas des pays de l'UEMOA, l'existence du compte d'opération ouvert auprès du Trésor français tend à protéger les Etats membres grâce au système de convertibilité illimitée. Une augmentation du solde matérialise un excédent courant.

- La situation budgétaire de l'Etat : plusieurs indicateurs sont utilisés pour évaluer la solidité budgétaire de l'Etat. Le solde budgétaire de base qui permet de capturer l'impact de l'effort et de l'équilibre budgétaires de l'Etat sur le stress bancaire. Une réduction des flux d'aide extérieure peut entraîner des difficultés budgétaires et contribuer à l'accumulation d'arriérés de paiement vis-à-vis des clients des banques (AMAO, 2009). Dans le cas de cette étude, un signe positif du solde budgétaire signifie un déficit, un signe négatif un excédent.

- La masse monétaire rapportée au PIB : une création monétaire très importante fragilise le système bancaire, un excès de création monétaire crée une situation d'incertitude.

• Transformation de la variable inflation

La variable inflation est transformée en utilisant la méthode de filtrage de Hodrick – Prescott. Elle est exprimée en écart (gap) standardisé dans le but de contrôler sa taille relative. Cette méthode permet de prendre en compte uniquement les composantes cycliques de l'inflation. Nous contrôlons ainsi l'impact de l'évolution cyclique de l'inflation sur l'indice de stress.

$inflation_t = \frac{gap_t}{\sigma}$ où *inflation* représente la variable macroéconomique standardisée.

Troisième étape : évaluation des déterminants du stress à l'aide des variables macroéconomiques. A ce niveau, la méthodologie économétrique des données de panel sera introduite pour évaluer l'impact des variables macroéconomiques sur la vulnérabilité du secteur bancaire de l'UEMOA. Dans cette troisième étape, la variable stress sera contrôlée par l'indice agrégé.

IV - EVOLUTION DE L'INDICE DE STRESS BANCAIRE ET FAITS STYLISTES EN ZONE UEMOA

Les études relatives aux systèmes d'alerte précoce ont montré que les crises bancaires dans les pays en développement sont souvent marquées par une montée des créances douteuses (Demirgüç-Kunt et Detragiache (1998), Caprio et Klingebiel (1996), Barr et Siems (1994)). Quelques études ont été consacrées aux pays de l'UEMOA : Powo (2000), Eboué (2007) et Angora et Tarazi (2011).

Le graphique de l'annexe 1 montre l'évolution de l'indice de stress dans les pays de l'UEMOA de 1990 à 2010. Une valeur de l'indice en dessous de 0 signifie un état de stress (pour les résultats, cf Annexe 1 pour l'indice de stress). Une étude réalisée par Caprio et Klingebiel (1996) a permis de faire une synthèse des crises bancaires qui ont affecté les pays africains. Selon cette étude, dans la Zone UEMOA, la situation a été la suivante :

Tableau 1 : Episodes des crises bancaires systémiques dans les pays de l'UEMOA

Pays	Périodes	Situation de crise
Bénin	1988-1990	Faillite de trois banques commerciales : 80% des prêts étaient non performants
Burkina Faso	1988-1994	Les prêts non performants représentaient 34%
Côte d'Ivoire	1988 -1991	Une dizaine de banques en faillite : 90% du système bancaire
Mali	1987 - 1989	Les prêts non performants sont évalués à 75%
Niger	1983	Les prêts non performants sont estimés à 50%
Sénégal	1988 - 1991	50% des prêts sont non performants : six banques commerciales et une banque de développement en faillite
Togo	1993 – 1995	Trois banques en faillite

Source : Caprio et Klingebiel, 1996.

La comparaison du tableau N°1 et des graphiques en Annexe 1 permet de vérifier si l'indice de stress que nous avons construit a permis de tenir compte des crises bancaires qui ont secoué les pays de l'UEMOA dans les années 1990. Il ressort un résultat fort intéressant montrant qu'une partie importante des périodes de stress correspondent aux périodes de crises bancaires. En effet, il convient de se souvenir que la crise bancaire intervenue dans les années 90 en Zone UEMOA était imputable à plusieurs facteurs comme la détérioration des termes de l'échange, la politique de crédit laxiste, l'intervention des Etats dans la gestion des banques et le contexte juridique et réglementaire des banques. Tous ces facteurs ont contribué à la hausse des prêts non performants qui ont atteint un plafond de 80% des portefeuilles de prêts bancaires dans certains pays. Cependant la situation était différente d'un pays à un autre. Au Bénin, toutes les banques commerciales ont fait faillite avec un volume de prêts non performants représentant 80% du portefeuille bancaire. Le Burkina Faso a été moins frappé par la crise avec une seule banque tombée en faillite et le niveau des prêts non performants estimé à 34%. Les situations en Côte d'Ivoire et au Togo ont été aussi préoccupantes car plus de 90% du système bancaire a été touché par ce contexte de fragilisation. Dans le cas du Mali, le portefeuille en souffrance représente 75% des créances du système bancaire. Quand au Sénégal et au Mali, les prêts non performants sont évalués à 50% de l'encours de crédit avec une faillite des banques à capital public et certaines banques privées.

V - MODELISATION ECONOMETRIQUE DES DETERMINANTS DE L'INDICE DE STRESS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

La littérature théorique et empirique sur les déterminants de l'indice de stress considère une grande diversité de variables supposées agir sur ce phénomène. Le nombre et la nature de ces variables dépendent non seulement de la question spécifique à laquelle on veut apporter une réponse, mais aussi de la disponibilité des données. Dans cette étude, nous supposons que l'indice de stress dépend de 5 variables : le solde courant rapporté au PIB, la volatilité du taux d'inflation, la masse monétaire sur le PIB, le solde budgétaire de base sur le PIB et le ratio crédits à l'économie sur PIB nominal.

5.1 - Données, constructions des variables et hypothèses de recherche

5.1.1 - Données de l'étude

La base de données utilisée est un panel cylindré. L'échantillon est constitué de 147 observations et 7 pays couvrant la période 1990 à 2010. Les données sont relatives aux 7 pays de l'UEMOA : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Les statistiques utilisées pour les estimations proviennent de la publication Statistiques Financières Internationales du Fonds Monétaire International (FMI) et de la base de données économiques et financières de la BCEAO.

5.1.2 - Hypothèses de recherche

Nous cherchons à vérifier les hypothèses suivantes :

- L'indice de stress dans les pays de l'UEMOA est une fonction significativement décroissante de la volatilité de taux d'inflation (VTINF), du solde budgétaire rapporté au PIB (SBB) et de la masse monétaire rapporté au PIB (M2PIB).
- L'indice de stress dans les pays de l'UEMOA est une fonction significativement croissante du ratio crédits à l'économie sur PIB nominal (CREDPIBN) et du solde courant rapporté au PIB (SBC).

5.2 - La non stationnarité dans des données de panel

Dans le contexte des données de panel, les études cherchent souvent à mettre en évidence des relations d'équilibre de long terme entre les variables par l'application de tests de cointégration : Engle et Granger (1987), Johansen (1988). Les articles de synthèse de Banerjee (1999), Baltagi et Kao (2000), Hurlin et Mignon (2005) donnent d'excellents aperçus sur les tests de racine unité de Im-Pesaran-Shin (2003) et Hadri (2000), de cointégration en panel Pédróni (1995) et de Kao (1999). Le lecteur trouvera dans ces articles les expressions des statistiques associées à ces tests.

5.3 - L'estimateur Mean Group de Pesaran et Smith

Pesaran et Smith (1995) distinguent quatre procédures d'estimation des séries en panel : « le pooling, l'aggregating, l'averaging group estimate et le cross section ». Dans le cas d'un panel statique, si les coefficients diffèrent aléatoirement, les quatre procédures offrent des résultats sans biais. Dans le cas dynamique, les « cross section » donnent des résultats plus optimistes pour l'estimation des coefficients de long terme. Le Mean group (MG) n'impose pas de restrictions sur les coefficients et peut donc être estimé à l'aide d'un modèle à coefficients aléatoires.

5.4 - Méthode et résultats empiriques

Hadri (2000) a trouvé que la puissance des tests de racine unitaire effectués sur des séries en niveau ou sur les résidus de la relation de cointégration est faible : l'hypothèse nulle est souvent acceptée. Cependant, en utilisant une source de données plus riche telle que les données de panel, les tests deviennent plus puissants contre les hypothèses alternatives appropriées.

5.4.1 - Résultats des tests de racine unitaire dans des données de panel

Les tests de racine unitaire sont calculés selon deux méthodes de première génération : Im-Pesaran-Shin (2003) et Hadri (2000). Les résultats obtenus pour toutes les variables sont reportés dans les tableaux 1 et 2 de l'Annexe 3.

- Le test de Hadri indique que toutes les variables sont stationnaires en niveau.
- Le test IPS indique que la variable indice est stationnaire en niveau.
- Pour les variables *sbbc*, *sbb* et *stinfl*, le test IPS indique qu'elles sont intégrées d'ordre 1 c'est à dire stationnaires en différence première.
- Pour les variables *credpibn* et *m2pib*, le test IPS indique qu'elles sont intégrées d'ordre 2 c'est-à-dire stationnaires en différence seconde.

5.4.2 - Résultats des tests de cointégration

Nous utilisons dans cette étude les tests de cointégration de Pédroni (1995) et de Kao (1999).

Les résultats du test de cointégration de Pédroni (1995) sont reportés dans le tableau 1 de l'Annexe 6. Les quatre premiers tests sont basés sur l'agrégation des tests par la dimension « within », c'est-à-dire qu'on regroupe les coefficients d'auto-régression pour les différents pays du panel lorsqu'on teste l'existence de racine unitaire dans les résidus de l'équation. Les résultats trouvés (deux sur quatre) indiquent la présence de relation de cointégration dans ce cas.

Les trois derniers tests sont relatifs aux données agrégées selon la dimension « between », c'est-à-dire qu'on considère la moyenne des coefficients autorégressifs de chaque membre du panel pour effectuer le test de racine unitaire sur les résidus de la relation en niveau. Les résultats trouvés (deux sur trois) rejettent l'hypothèse nulle de non-cointégration.

Au total, le test de Pédroni indique qu'il existe une relation de long terme significative entre le niveau de stress et ses déterminants sur l'ensemble des pays du panel.

Le résultat du test de Pédroni est confirmé par celui de Kao donné dans le tableau 2 de l'annexe 4.

5.4.3 - Résultats et commentaires de l'estimation

Nous avons dans un premier temps effectué les tests de stationnarité et déterminé la relation de cointégration entre l'indice de stress et les variables macroéconomiques identifiées dans les sections précédentes. Nous allons dans un second temps, passer à l'estimation de la relation de long terme à l'aide de l'estimateur Mean Group. La relation de long terme peut être spécifiée comme suit :

$$INDICE_{it} = \mu_i + a_1 CREDPIBN_{it} + a_2 VTINF_{it} + a_3 SBB_{it} + a_4 SBC_{it} + a_5 M2 PIB_{it} + v_{it} \quad (3)$$

Pour chaque pays i à l'instant t , $INDICE_{it}$ désigne l'indice de stress, $VTINF_{it}$ la volatilité de l'inflation, SBB_{it} le solde budgétaire de base rapporté au PIB, $CREDITPIBN_{it}$ le ratio crédits à l'économie sur PIB nominal et SBC_{it} le solde de la balance courante

rapporté sur PIB nominal, $M2PIB$ l'agrégat monétaire M2 rapporté au PIB.

n représente l'ensemble des pays de l'UEMOA sauf la Guinée-Bissau. Les séries comportent 21 points (1990-2010). Les résultats de l'estimation sont indiqués dans l'annexe 5.

Nous remarquons que les coefficients estimés des variables sont statistiquement significatifs.

Il ressort de ce tableau récapitulatif les observations suivantes :

- les variables $VTINFL$, $CREDPIBN$, SBB et $M2PIB$ ont un impact significatif sur l'indice de stress au seuil de 1% ;
- la significativité de la variable SBC sur l'indice de stress est observée au seuil de 5%.

A la suite des estimations, il ressort que les coefficients estimés ont les signes attendus. Les résultats permettent de dégager les constats suivants :

a - d'abord, la situation budgétaire de l'Etat à travers son déficit est une source de vulnérabilité du secteur bancaire. En période de déficit budgétaire important, les Etats constituent souvent des arriérés de paiement qui peuvent fragiliser les banques. Les opérateurs contractent en général des prêts, lorsqu'ils participent à la commande publique. Notons aussi que les faillites bancaires constatées dans les années 1990 étaient largement liées aux statuts des banques qui étaient dans la majeure partie à capital public. Les programmes d'ajustement structurels imposés à l'époque par les institutions de Breton Woods ont entraîné un désengagement progressif des Etats par rapport aux banques à capital public qui étaient dans des situations assez difficiles. Même si aujourd'hui l'environnement bancaire est dominé par des institutions bancaires à capitaux privés, les Etats demeurent toujours un acteur central par l'intermédiaire des entreprises et des émissions de titres publics sur le marché des capitaux de l'UEMOA ;

b - ensuite une progression des crédits à l'économie par rapport au PIB est source de stabilité financière. Mais cela suppose que les crédits octroyés par les banques soient suffisamment orientés vers les secteurs porteurs de croissance.

En effet, si les banques octroient des crédits et que la croissance économique ne suit pas, elles seront exposées à une augmentation des créances douteuses. Dans les pays de l'UEMOA, les banques appliquent une politique assez prudente d'octroi de crédit. Cependant, des dérives ont été constatées durant les années 80 avec les banques à capital public. Par ailleurs, une amélioration du solde courant est bénéfique pour le système bancaire qui contribue largement au financement du secteur extérieur. Notons aussi que les pays de l'UEMOA ont été fortement affectés par la détérioration des termes de l'échange durant les années 80 ;

c - enfin une hausse de l'inflation et de la masse monétaire rapportée au PIB rendent le secteur bancaire plus vulnérable. Ce résultat important pose le problème d'arbitrage entre la stabilité des prix et la stabilité financière au sein des banques centrales. L'étude a montré que ces facteurs ont contribué à la fragilisation du secteur bancaire de l'UEMOA. D'ailleurs comme il a été indiqué dans la revue de stabilité financière de l'UEMOA de 2006, l'approche micro-prudentielle à elle seule ne permet pas de garantir la stabilité financière ; l'analyse macro-prudentielle est fondamentale.

Les résultats de nos estimations révèlent des enseignements empiriques qui ne sont pas contradictoires par rapport à la littérature sur les systèmes d'alerte précoces. Ces derniers établissent un lien étroit entre la probabilité d'occurrence d'une crise et les facteurs économiques et financiers suivant des modèles binaires. Notre modélisation, partant d'une approche par les indices de stress, aboutit à une relation robuste entre les variables de type financier et l'environnement économique. Ce résultat fait ressortir la nécessité de renforcer le contrôle des banques en tenant compte de la situation économique de la Zone. Les mesures micro-prudentielles doivent être accompagnées d'un dispositif macro-prudentiel incorporant des effets engendrés par le contexte économique. Par ailleurs, il serait souhaitable de mettre l'accent sur les fondamentaux pour effectuer des prévisions de vulnérabilité financière en Zone UEMOA. Les indicateurs macroéconomiques qui regroupent le solde courant rapporté au PIB, la volatilité du taux d'inflation, la masse monétaire sur le PIB, le solde budgétaire de base sur le PIB et le ratio crédits à l'économie sur PIB nominal peuvent être des facteurs déclenchant de crise bancaire.

Ce papier fait ressortir aussi un résultat intéressant intégrant la procyclicité des fonds propres des banques contrôlée à travers la modélisation des indicateurs financiers. En période de boom économique, les banques augmentent leur rythme d'octroi de crédit. Par ce processus, elles alimentent la croissance. Par contre, dès que le cycle se retourne, le crédit se resserre, précipitant la récession Cecchetti et Kharroubi (2012). Dans ce cas il est nécessaire pour les autorités de la régulation de mettre en place un système d'allocation des fonds propres lorsque le cycle économique est ascendant et un système d'adaptation lorsqu'il est descendant. La réforme actuelle de Bâle III tient compte de cette dimension à travers l'introduction des volants de sécurité permettant d'absorber les pertes non anticipées en période de retournement de tendance.

VI - CONCLUSION ET RECOMMANDATION DE POLITIQUE DE STABILITE FINANCIERE

Les principaux objectifs de ce travail ont été de développer un indicateur de mesure du stress bancaire dans la Zone UEMOA et de proposer un cadre méthodologique aux autorités de la supervision pour prévoir l'impact des chocs macroéconomiques sur l'activité bancaire. L'indice de stress est construit sur une base continue de telle sorte

que nous puissions tenir compte du passage d'un état tranquille à celui de détresse. Cet indicateur semble plus robuste que ceux utilisés dans la littérature traditionnelle qui fait appel aux modèles à choix binaire ou multiple pour contrôler la situation de panique bancaire. Cet indice a été construit sur des données bancaires qui ont fait l'objet de plusieurs discussions dans la littérature.

Il ressort des tests de stationnarité et de cointégration sur données de panel qu'il existe une relation de long terme entre l'indice de stress et les variables macroéconomiques telles que le solde courant rapporté au PIB, la volatilité du taux d'inflation, la masse monétaire sur le PIB, le solde budgétaire de base sur le PIB et le ratio crédit à l'économie sur PIB nominal. L'estimation économétrique par la méthode du Mean Group a montré que ces variables affectent significativement l'indice de stress dans les pays de l'UEMOA. Les résultats montrent que la volatilité de l'inflation, la contraction de l'activité économique extérieure, la progression rapide de la masse monétaire par rapport au PIB constituent les principaux facteurs qui peuvent rendre vulnérable le système bancaire de l'union. Ceci revient à avancer qu'en l'absence de chocs macroéconomiques, le secteur bancaire est à l'abri d'une situation de crise.

Les résultats de nos investigations rejoignent ceux obtenus par Eboué (2007) et Angora et Tarazi (2011). Les facteurs macroéconomiques sont susceptibles d'impacter la situation des banques. Cependant la contribution majeure de l'étude est de parvenir à montrer que ces facteurs peuvent faire migrer le secteur bancaire d'un état tranquille à un état de détresse. Ce constat doit amener le comité de stabilité financière à pousser la réflexion sur les indicateurs de solidité financière du système bancaire. La mise en place de systèmes d'alerte précoce fondés sur la construction d'indice de stress peut aider les autorités à mieux prévoir les situations de crise bancaire.

Ce travail utilise d'abord une analyse simplifiée concernant la construction de l'indice de stress fondée uniquement sur des indicateurs financiers faisant abstraction des chocs exogènes. L'élaboration d'un éventail d'indices fondés sur les données bilantaires et les informations fournies par les experts peut aider à mieux améliorer la qualité du modèle. Ensuite une autre piste d'amélioration consiste à tenir compte de l'impact des effets de taille, de concentration du crédit et de volatilité des prix des produits de base sur la probabilité de stress du secteur bancaire. Enfin par rapport à la méthodologie économétrique, l'utilisation de données plus fragmentées en fréquences trimestrielles comme c'est le cas dans l'étude de Rouabah (2007) permettrait d'expérimenter d'autres estimateurs comme le Dynamic OLS (DOLS) et le Pooled Mean Group (PMG).

BIBLIOGRAPHIE

AMAO (2009) : « Stabilité financière et supervision bancaire au sein de la CEDEAO » Document de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest Freetown.

Angora, A & Tarazi, A (2011) : « Crises bancaires dans les pays de l'UEMOA : Un système d'alerte avancée fondé sur une approche logit multinomiale », *Brussels Economic Review*, vol. 54 (1) Spring.

Baltagi B.H. et Kao C. (2000) : “Nonstationary Panels, Cointegration in Panels and Dynamic Panels : a Survey”, *Advances in Econometrics*, vol 15, Elsevier Science, pp. 7-51.

Banerjee A. (1999) : “Panel Data Unit Root and Cointegration : an Overview”, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Special Issue, pp. 607-629.

Barr, R & Siems, T (1994) : “Predicting bank failure using DEA to quantify management quality” *Financial Industry Studies Working Paper 94 – 1* Federal Reserve Bank Dallas.

BCEAO (2006) : “Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA” N° Avril 2006.

BCEAO (2008) : “Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA” N° Juin 2008.

Bordo, M., Dueker M.J. & Wheelock, D.C., (2000) : *Aggregate price shocks and financial instability : an historical analysis*. NBER Working Paper No. 7652.

Caprio, Jr, G & D Klingebiel (1996) : “Bank insolvencies : cross country experience”, *Policy Research Working Paper no 1620*, World Bank.

Cecchetti, S G et Kharoubi, E (2012) : “Reassessing the impact of finance on growth” *BIS Working papers N°381* July.

Demigurc-Kunt, A and E Detragiache (1998) : “The determinants of banking crises in developing and developed countries”, *IMF Staff Papers*, vol 45 no 1, March, pp 81-109.

Eboué C. (2007) : « Les coûts réels des crises bancaires en Afrique : Quels enseignements pour l'UEMOA », *Revue Economique et Monétaire*, BCEAO, N° 1, Juin, pp 39-76.

Engle R.F. et Granger C.W.J. (1987) : “Cointegration and error-correction : representation, estimation and testing”, *Econometrica*, 64, pp. 813-836.

Frøyland, E. et K. Larsen (2002) : *How vulnerable are financial institutions to macroeconomic changes? An analysis based on stress testing*, Norges Bank, *Economic Bulletin*, Q3-02, pp. 92-98.

FMI (2012) : West African Economic and Monetary Union : Staff report on common policies for member countries. IMF Country Report N°12/59.

FMI (2013) : West African Economic and Monetary Union : Staff report on common policies for member countries. IMF Country Report N°13/92.

Goodhart, D Aspachs-Bracons, O., Ch. A. E. P. Tosomocos et L. Zicchino (2006) : Towards a measure of financial fragility, LSE Financial Markets Group, Discussion paper n° 554, February.

Hanschel, E. & P. Monnin (2005) : Measuring and forecasting stress in the banking sector : Evidence from Switzerland, BIS papers, n° 22, pp. 131-449, April.

Hadri K. (2000) : “Testing for Unit Roots in Heterogeneous Panel Data”, *Econometrics Journal*, 3, pp. 148-161.

Hurlin C. et Mignon V. (2006) : “Une synthèse des tests de racine unitaire sur données de panel”, *Economie et Prévision*, 253-294.

Illing, M. et Y. Liu (2003) : “An Index of financial stress for Canada” Bank of Canada Working Papers N°14.

Illing, M. et Y. Liu (2006) : “Measuring financial stress in a developed country : An application to Canada”, *Journal of Financial Stability*, n° 2, pp. 243-265.

Im, K. S., M. H. Pesaran, and Y. Shin (2003) : Testing for unit roots in heterogeneous panels. *Journal of Econometrics* 115(1) : 53–74.

Johansen S. (1988) : “Statistical Analysis of Cointegration Vectors”, *Journal of Economic Dynamics and Control*, 12, pp. 231-254.

Kaminsky, G., S. Lizondo, and C. Reinhart (1998) : “Leading Indicators of Currency Crises.” *International Monetary Fund Staff Papers*, 45, pp. 1-48.

Kao C. (1999) : “Spurious regression and residual-based tests for cointegration in panel data”, *Journal of Econometrics*, 90, pp. 1-44.

Kibritçioglu, A. (2002) : Excessive risk-taking, banking sector fragility, and banking crises, University of Illinois at Urbana-Champaign, Office of Research Working Paper, n° 02-0114.

Lehmann, H. et M. Manz (2005) : The exposure of Swiss banks to macroeconomic shocks : an empirical investigation, Swiss national Bank, Working papers, n° 2006-4, April.

Oung, V (2004) : “IMF-FSAP France : methodology applied for stress testing the French banking system”, presentation at Bank of England Forum on Stress Tests.

Pedroni P. (1995) : “Fully modified OLS for heterogeneous cointegrated panels and the case of purchasing power parity”, Working Paper in Economics, Indiana University.

Pesaran H.M. et Smith R . (1995) : “Estimating Long-Run Relationships from Dynamic Heterogenous Panels”, Journal of Econometrics, 68, pp. 79-113.

Powo F. [2000] : « Les déterminants des faillites bancaires dans les Pays en voie de Développement : Le cas de l’Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) », Université de Montréal.

Rouabah, A (2007) : “Mesure de la vulnérabilité du secteur bancaire luxembourgeois » Cahier d’études de la Banque Centrale du Luxembourg N°24.

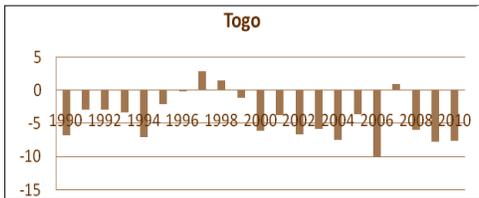
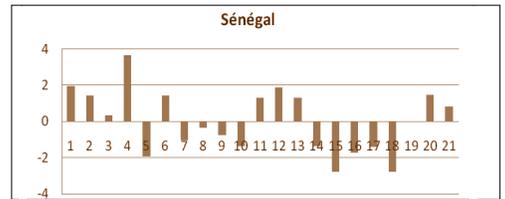
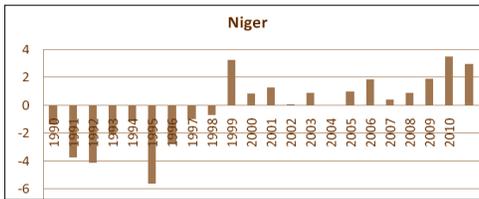
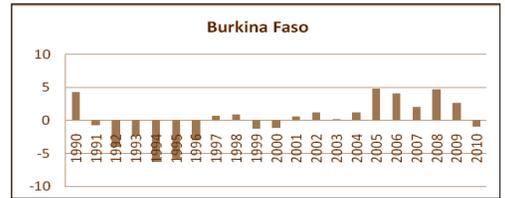
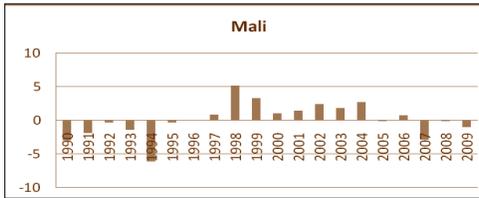
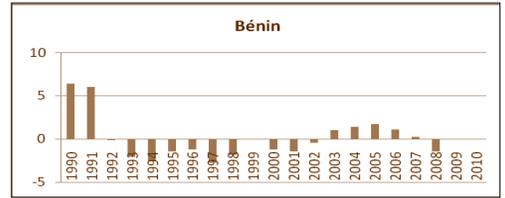
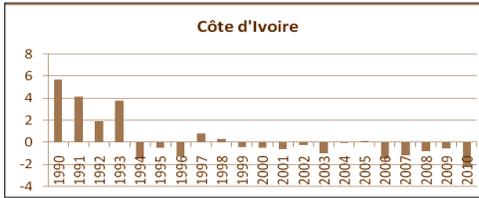
Saurina, J & Delgado, J (2004) : “Credit risk and loan loss provisions. An analysis with macroeconomic variables”, Directorate General Banking Regulation, Bank of Spain.

Sorge, M. (2004) : Stress-testing financial systems: an overview of current methodologies, BIS Working papers, n° 165, December.

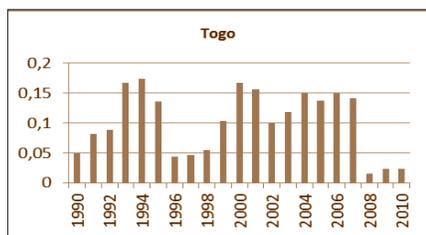
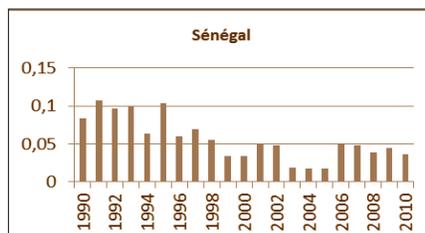
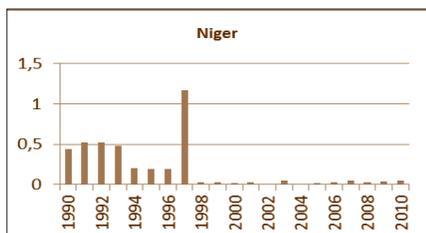
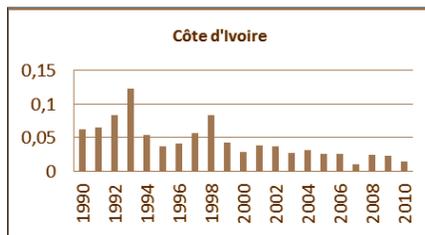
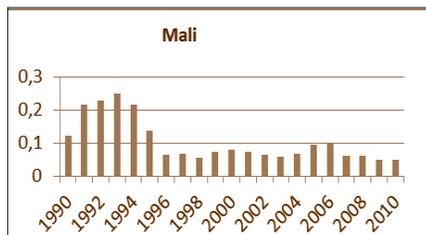
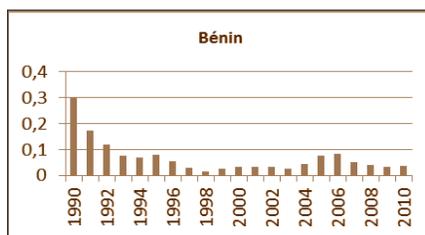
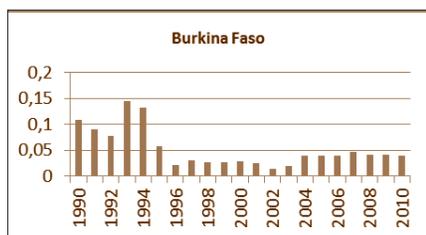
Sorge, M. et K. Virolainen (2006) : A comparative analysis of macrostress-testing methodologies with application to Finland, Journal of Financial Stability, n° 2, pp. 113-151.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution de l'indice de stress bancaire en Zone UEMOA



Annexe 2 : Evolution des créances douteuses



Annexe 3 : Résultats des tests de racine unitaire (première génération) sur les séries en panel

Tableau 1 : Variables en niveau (Seuil de 5%)

Tests	Statistiques	p-values	T	NT
Indice				
IPS (2003)	- 3,429*	0,000	21	147
HADRI (2000)	0,670*	0,130	21	147
Credpibn				
IPS (2003)	- 2,130	0,565	21	147
HADRI (2000)	- 2,574*	0,778	21	147
Sbbc				
IPS (2003)	- 3,167	0,000	21	147
HADRI (2000)	0,744*	0,550	21	147
Sbb				
IPS (2003)	- 5,260	0,000	21	147
HADRI (2000)	0,223*	0,371	21	147
M2pib				
IPS (2003)	- 2,199	0,461	21	147
HADRI (2000)	- 1,360*	0,084	21	147
Stinfl				
IPS (2003)	- 3,233	0,000	21	147
HADRI (2000)	0,224*	0,091	21	147

Note

* signifie que la variable est stationnaire

Les tests IPS et HADRI sont effectués avec le logiciel STATA 11.2. L'option « tendance et constante » est choisie pour le test IPS alors que l'option « hetero » est choisie pour le test HADRI.

Tableau 2 : Variables en différence première (Seuil de 5%)

Tests	Statistiques	p-values	T	NT
ΔIndice				
IPS (2003)			20	140
HADRI (2000)			20	140
ΔCredpibn				
IPS (2003)	- 1,783	0,114	20	140
HADRI (2000)			20	140
ΔSbbc				
IPS (2003)	-3,440*	0,000	20	140
HADRI (2000)			20	140
ΔSbb				
IPS (2003)	- 5,018*	0,000	20	140
HADRI (2000)			20	140
ΔM2pib				
IPS (2003)	- 1,857	0,066	20	140
HADRI (2000)			20	140
ΔStinfl				
IPS (2003)	- 2,469*	0,000	20	140
HADRI (2000)			20	140

$\Delta X_{i,t} = X_{i,t} - X_{i,t-1}$ (Différence première de la variable $X_{i,t}$) où $X_{i,t}$ désigne la variable étudiée pour $i = 1, 2, \dots, 7$ et $t = 1990, \dots, 2010$

* signifie que la variable est stationnaire

Les tests IPS et HADRI sont effectués avec le logiciel STATA 11.2. L'option « constante » est choisie pour le test IPS alors que l'option « hetero » est choisie pour le test HADRI.

Tableau 3 : Variables en différence seconde (suite)

(Seuil de 5%)

Tests	Statistiques	p-values	T	NT
$\Delta^2 \text{Credpibn}$ IPS (2003) HADRI (2000)	- 4,890*	0,000	19	133
$\Delta^2 \text{M2pib}$ IPS (2003) HADRI (2000)	- 4,908*	0,000	19 19	133 133

$\Delta^2 X_{i,t} = X_{i,t} - 2X_{i,t-1} + X_{i,t-2}$ (Différence première de la variable $X_{i,t}$) où $X_{i,t}$ désigne la variable étudiée pour $i = 1, 2, \dots, 7$ et $t = 1990, \dots, 2010$

* signifie que la variable est stationnaire

Le test IPS est effectué avec le logiciel STATA 11.2. L'option « constante » est choisie pour ce test.

Annexe 4 : Résultats des tests de cointégration sur les séries en panel

Tableau 1 : Test de cointégration de Pédroni sur les séries en panel.

	Statistiques	p-values
Panel cointegration analysis		
Panel v-Statistic	- 0,081	0,839
Panel rho-Statistic	1,836	0,976
Panel PP-statistic	- 1,520	0,002*
Panel ADF-statistic	- 1,537	0,021**
Group mean cointegration analysis		
Group rho-Statistic	2,885	0,998
Group PP-Statistic	- 4,775	0,000*
Group ADF-Statistic	- 2,228	0,013**

* signifie que les variables sont cointégrées au seuil de 1%

** signifie que les variables sont cointégrées au seuil de 5%

Tableau 2 : Test de cointégration de Kao sur les séries en panel.

Test	Statistique	p-value	N	NT
Kao (1999)	- 2,063	0,019**	7	147

** signifie que les variables sont cointégrées au seuil de 5%

Annexe 5 : Résultats de l'estimation à partir du Mean Group

Tableau 1 : Estimation de l'indice en fonction des fondamentaux par la Méthode de Pesaran et Smith

Variabes	Mean Group
CREDPIBN	0,04893* (3,99)
VTINF	-0,875* (-3,91)
SBB	-235,27* (-2,97)
SBC	0,084** (2,26)
M2PIB	-29,429* (-3,52)
Constante	0,3406 (0,21)
N	147

Significativité : ** 5% et * 1%. Les t de Student sont entre parenthèses.

PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE : ROLE DES BANQUES CENTRALES

Vue d'ensemble

L'inclusion financière a fait l'objet de plusieurs définitions au cours de ces dernières années. Elle est généralement reconnue comme étant « la prestation de services financiers solides et abordables aux personnes qui n'ont pas de compte bancaire et à celles qui n'ont pas accès au système financier officiel ». Les données disponibles indiquent qu'environ 2,5 milliards d'adultes dans le monde n'ont pas accès aux crédits classiques. En outre, en Afrique de l'Ouest et de l'Est, près de 207,8 millions d'habitants ne disposent pas de comptes bancaires. L'inclusion financière constitue un enjeu important au plan mondial et l'accès aux services financiers de base représente l'élément fondamental sur lequel les organismes internationaux s'accordent pour caractériser ce concept.

L'accès aux services financiers inclusifs peut être considéré comme un catalyseur de la croissance économique dans les pays en développement, dans la mesure où il permet d'accroître le niveau des investissements à travers deux canaux : celui de la mobilisation de l'épargne et celui du crédit. L'inclusion financière participe également au financement de l'économie, en facilitant l'accès aux crédits des petites et moyennes entreprises (PME). En outre, l'accès des populations non bancarisées aux services financiers pourrait contribuer favorablement à la monétarisation de l'économie, en renforçant la capacité de la Banque Centrale à agir efficacement sur le secteur réel. De plus, selon une étude récente de la Banque Mondiale, les mesures visant à promouvoir l'accès aux comptes bancaires seraient de nature à améliorer la stabilité financière.

Les orientations stratégiques de promotion de l'inclusion financière adoptées, dans un certain nombre de pays, se concentrent sur une approche de maîtrise de risques, qui s'appuie sur la réglementation, la transparence et la protection des consommateurs ainsi que l'éducation financière. Elles s'articulent également autour du développement des paiements par la téléphonie mobile.

Dans l'UMOA, les statistiques disponibles révèlent que le taux de bancarisation au sens strict (banques) s'établit à 10,87% à fin décembre 2012. Celui élargi aux autres acteurs financiers (SFD, Postes et Caisse d'Epargne) ressort à 28,97%. Ce faible taux de bancarisation enregistré dans l'Union est lié à une série de contraintes qui font apparaître des insuffisances tant du côté de l'offre que de la demande de services financiers. En outre, la faiblesse ou l'inadéquation des infrastructures et des canaux de distribution constituent aussi un obstacle à la promotion de l'inclusion financière.

Dans ce contexte, la Banque Centrale a placé au rang de ses priorités l'accès des populations aux services financiers et le développement de l'usage des moyens de paiements scripturaux. Elles se sont traduites au cours de ces dernières années par la mise en place d'un cadre réglementaire et de supervision approprié, l'adoption de programmes d'actions spécifiques tels que le « Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) », le « Plan d'actions pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance », le « Plan d'actions pour la promotion de la bancarisation et l'accès aux services financiers » et les initiatives en faveur du développement du mobile banking. Ces initiatives seront renforcées par les travaux en cours sur l'élaboration de la stratégie régionale d'inclusion financière, en synergie avec les stratégies nationales en cours au sein des Etats membres de l'UEMOA.

INTRODUCTION

La prise en charge des problématiques de l'inclusion financière est devenue un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et de développement économique. Le sujet est aujourd'hui au centre des préoccupations des Banques Centrales à qui il incombe d'une part, de contribuer à la mise en place des règles, mécanismes et outils appropriés en vue d'améliorer l'accès aux services financiers et d'autre part, à la création d'un environnement sain et propice au développement du secteur financier.

La présente note porte sur : « *la promotion de l'inclusion financière : le rôle des Banques Centrales* ». Elle est articulée en trois parties. La première partie situe le contexte général et la problématique de l'inclusion financière. Le rôle, les stratégies et les actions des banques centrales dans la promotion de l'inclusion financière sont retracés dans une deuxième partie. Enfin, la troisième partie présente l'expérience de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière d'inclusion financière.

I - CONTEXTE GENERAL ET PROBLEMATIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE

1.1 - Contexte

(i) Inclusion financière : un concept consensuel ?

L'inclusion financière est définie par l'Organisation des Nations Unies comme « *l'accès, à un prix raisonnable pour tous les ménages et entreprises, à une large gamme de services financiers : épargne, crédit à court et long terme, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux* ».

Selon United National Capital Development Fund (UNCDF), l'inclusion financière est atteinte lorsque tous les ménages et entreprises ont accès, à un coût raisonnable, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurance, pension, paiement, virements locaux et envois de fonds internationaux) fournie par des institutions financières durables exerçant dans un environnement réglementé.

L'Organisation Internationale de Droit du Développement, quant à elle, définit l'inclusion financière comme « *la prestation de services financiers solides et abordables aux personnes qui n'ont pas de compte bancaire et à celles qui n'ont pas accès au système financier officiel* ».

De ce qui précède, il ressort que l'inclusion financière constitue un enjeu important au plan mondial et l'accès aux services financiers de base représente l'élément fondamental sur lequel les organismes internationaux s'accordent.

(ii) Evolution des indicateurs de l'inclusion financière dans le monde

L'inclusion financière est mesurée par des indicateurs synthétiques sur la base des informations recueillies auprès des utilisateurs de produits et prestataires de services financiers.

Au plan international, la Banque Mondiale, en relation avec Gallup ont réalisé une étude en 2011 auprès d'environ 150.000 personnes dans 148 pays pour mesurer l'inclusion financière, basée sur le suivi d'indicateurs. Ces indicateurs, disponibles depuis avril 2012, laissent apparaître que 2,5 milliards d'adultes n'ont pas accès aux crédits classiques. En outre, en moyenne 165,5 millions d'habitants soit 2,4% de la population totale ont recours à la téléphonie mobile pour le règlement des factures, l'envoi et la réception de fonds.

En Afrique de l'Est et de l'Ouest⁴, 207,8 millions d'habitants⁵ ne disposent pas de comptes bancaires. En particulier, le taux de bancarisation s'établit à 42,3% au Kenya, 29,7 % au Nigéria et 12,7% au Sénégal. Dans ces pays, 60,5% de la population du Kenya, 9,9% de celle du Nigéria et 0,5% de celle du Sénégal utilise la téléphonie mobile pour effectuer les opérations de transfert d'argent.

(iii) Enjeux à l'échelle internationale : Déclaration de Dakar, 2005 - Année internationale du crédit, Principes du G20 et du G24, Déclaration de Maya, rôle de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)

A l'échelle internationale, l'inclusion financière mobilise un ensemble d'acteurs, de produits et de technologies variables selon les conditions socio-économiques, culturelles et géographiques des populations ciblées.

En décembre 2003, Kofi Annan, l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, a fait de ce concept une priorité. Cette dynamique a été confirmée en 2005 par la proclamation de l'Année Internationale du Microcrédit afin de saluer la contribution du microcrédit à l'allègement de la pauvreté et son importance dans l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD). De même, la Conférence des Nations Unies en Afrique a adopté les 05 et 06 juin 2006 une « Déclaration de Dakar » sur les enjeux majeurs, les contraintes et les opportunités de la construction de secteurs financiers accessibles à tous en Afrique.

Des initiatives ont également été menées en faveur de l'inclusion financière par les pays du G20, lors de leur sommet tenu à Séoul, les 11 et 12 novembre 2010, à l'issue de laquelle il a été décidé de procéder à l'adoption de neuf (9) principes visant le renforcement de l'inclusion financière.

4: Les pays concernés sont le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, le Nigeria, le Ghana et le Sénégal.

5: Seuls 83,3 millions d'habitants des six pays concernés ont accès aux crédits classiques sur une population totale de 291,1 millions.

En outre, les Banques Centrales membres de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) ont pris des résolutions pour accroître l'inclusion financière, à travers les engagements pris par les Etats dans le cadre de la Déclaration de Maya, adoptée par les 84 membres ayant adhéré en septembre 2011. Quatre (4) principaux domaines d'intervention ont été ciblés et s'inscrivent dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière.

1.2 - Problématique : Inclusion financière et croissance inclusive

(i) Impacts de l'inclusion financière sur les investissements et le financement des économies

L'inclusion financière peut être considérée comme un catalyseur de la croissance économique dans les pays en développement, dans la mesure où elle permet d'accroître le niveau des investissements. Cet effet positif sur les investissements pourrait principalement découler de deux canaux, à savoir l'épargne et le crédit. En effet, l'accès à des services financiers, à des coûts bas, permet aux agents économiques défavorisés de disposer de plus de ressources financières pour augmenter le niveau de leur épargne. La mobilisation de l'épargne est indispensable pour la consommation future et les investissements dans des activités génératrices de revenus. Ce lien entre l'inclusion financière et l'épargne a fait l'objet d'une série d'études récentes.

Demirgüç-Kunt et Klapper (2013), deux experts de la Banque Mondiale, dans une étude portant sur 148 pays aussi bien développés qu'en développement, montrent que des mesures favorisant l'accès aux services financiers, qu'ils soient formels ou informels, permettent aux ménages d'augmenter leur propension à épargner pour accroître leurs investissements.

En outre, à travers une étude menée dans deux pays africains, à savoir le Kenya et la Tanzanie, Karen et al. (2010) de l'Institut de Développement International démontre que l'inclusion financière permet aux ménages d'investir dans l'accumulation du capital humain, de démarrer ou de développer une entreprise et d'investir dans l'utilisation des intrants agricoles pour augmenter le niveau du capital physique. Leurs résultats laissent également apparaître que les ménages ayant accès aux services financiers adoptent de nouveaux équipements technologiques. Comme le suggère la littérature économique, la croissance dépend des stocks de capital physique, humain et du progrès technologique. Ainsi, en améliorant l'accès aux services financiers de base, l'inclusion financière accroît le niveau d'investissements des ménages, et en conséquence, agit sur les déterminants de la croissance que sont les stocks de capital.

Le crédit constitue le deuxième canal par lequel l'inclusion financière pourrait affecter les investissements. En favorisant l'ouverture d'un compte bancaire ou d'épargne, elle permet l'accès aux crédits des populations, traditionnellement exclues des circuits financiers classiques.

Les données statistiques montrent toutefois que le collatéral exigé par les institutions financières est souvent élevé dans les pays en développement, avec près de 80% des prêts basés sur une forme quelconque de collatéral. A titre d'exemple, dans des pays riches en ressources naturelles, notamment l'Algérie qui peut accumuler environ 180 milliards de dollars en réserves, 50% des entreprises considèrent l'accès aux crédits comme une contrainte majeure au développement de leurs affaires (Malik et Awadallah, 2011). Une autre contrainte est liée au nombre de documents souvent exigés, non seulement pour ouvrir un compte, mais aussi pour constituer un dossier de crédit. A cet effet, Demirgüç-Kunt et Klapper (2013) montrent qu'il existe une corrélation positive entre le nombre de documents exigés pour l'ouverture d'un compte bancaire et le pourcentage des personnes qui n'ont pas de compte bancaire et qui citent la fourniture de cette documentation comme une barrière fondamentale.

Sur le plan macroéconomique, l'inclusion financière contribue à la croissance économique. En effet, selon un rapport récemment publié par le Groupe Consultatif pour l'Assistance aux Pauvres (CGAP), elle serait positivement corrélée à la croissance économique et au développement, dans la mesure où elle alloue efficacement les ressources financières disponibles dans une économie. En facilitant l'accès aux crédits des petites et moyennes entreprises (PME), elle leur permet de financer leurs fonds de roulement. De plus, l'épargne des PME peut être utilisée comme source primaire de financement.

(ii) Impacts de l'inclusion financière sur la réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté

L'extension des services financiers aux couches les plus défavorisées de la population contribue à la réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté. En effet, selon une étude de la Banque Mondiale, les mesures favorisant le bon fonctionnement du secteur financier aident les agents économiques à surmonter les barrières liées à l'accès aux services financiers et, en conséquence, à réduire les inégalités de revenus et la pauvreté, en vue de préserver la croissance.

Sur le plan empirique, des chercheurs ont étudié, à travers des modèles économétriques, le lien entre l'approfondissement du secteur financier et les indicateurs sociaux que sont les indicateurs de pauvreté et l'indice de Gini (Beck et al., 2007 ; Jalilian et Kirkpatrick, 2005). Ces études parviennent à la conclusion générale selon laquelle l'inclusion financière joue un rôle fondamental dans la réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté. En prenant le ratio des crédits domestiques accordés par les banques et les institutions financières rapportés au PIB, Beck et al. (2007) trouvent que ce dernier réduit les inégalités et la pauvreté. De façon concrète, les auteurs soulignent que 60% de l'effet positif du secteur financier est véhiculé par la croissance et 40% s'opère par l'intermédiaire de la réduction des inégalités de revenus.

II - LES BANQUES CENTRALES ET L'INCLUSION FINANCIERE

2.1 - Inclusion financière : Rôle des Banques Centrales

(i) La relation entre l'inclusion financière et la politique monétaire

L'accès des populations non bancarisées aux services financiers pourrait contribuer favorablement à la monétarisation de l'économie. En effet, grâce au développement d'un secteur financier concurrentiel et diversifié, l'inclusion financière améliore l'efficacité du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Selon Mishkin et al. (2010), une politique monétaire expansionniste, à travers le canal du taux d'intérêt, entraîne une baisse des taux d'intérêt réels. Cette baisse du coût du capital pousse les agents économiques à augmenter leurs dépenses d'investissement, ce qui se traduit par une augmentation de la demande globale et de la production. Dans le même ordre d'idée, une politique monétaire expansionniste se traduit par une augmentation des réserves et dépôts bancaires, engendrant une hausse des prêts bancaires. Cette hausse du volume des prêts agit positivement sur la production, à travers l'accroissement des dépenses d'investissement ou éventuellement de consommation. Ainsi, en augmentant le volume des investissements aussi bien des ménages que des petites et moyennes entreprises, à travers la promotion de l'épargne et de l'accès aux crédits, comme mentionné précédemment, l'inclusion financière pourrait renforcer la capacité de la Banque Centrale à agir efficacement sur le secteur réel.

Cependant, certains estiment nécessaire d'approfondir les réflexions sur la relation entre les déterminants de l'inclusion financière et la politique monétaire, notamment le rôle du mobile banking sur la politique monétaire, compte tenu de son impact sur la vitesse de circulation de la monnaie. En effet, selon un rapport publié par la Banque Africaine de Développement, la monnaie électronique aurait une vitesse de circulation de trois à quatre fois supérieure à celle des autres composantes de la masse monétaire. Dans le contexte d'une croissance rapide de la monnaie électronique, celle-ci pourrait rendre instable le lien entre les agrégats de monnaie et ceux du secteur réel et, ce faisant, mettre en cause la pertinence des agrégats comme cibles intermédiaires de la politique monétaire.

(ii) L'inclusion financière et la stabilité financière

L'accès d'une plus grande partie de la population aux services financiers constitue pour le secteur financier et bancaire, une opportunité de diversification des risques sur une base plus large de la clientèle. Cet argument ressort également d'une étude de l'Institut de la Banque Asiatique de Développement, qui montre que l'inclusion financière permet de renforcer la stabilité financière. L'un des arguments développés est que les coûts potentiels associés à l'inclusion financière pourraient être compensés par de nombreux avantages dynamiques importants qui améliorent la stabilité financière

grâce à un système financier plus profond et plus diversifié. De plus, une étude récente de la Banque Mondiale examine la relation entre l'inclusion financière et la stabilité financière et révèle que les politiques visant à promouvoir une utilisation plus large des dépôts bancaires pourrait améliorer la résilience du financement bancaire. Selon les auteurs, ces politiques peuvent être couplées aux politiques macroprudentielles traditionnelles afin de favoriser et renforcer la stabilité du système financier.

Les deux experts de la Banque Mondiale recommandent que les efforts permettant le renforcement de la stabilité financière devraient non seulement se concentrer sur la réglementation macroprudentielle, mais aussi reconnaître l'effet positif d'un large accès aux dépôts bancaires sur la stabilité financière.

2.2 - Contributions/stratégies des Banques Centrales dans la promotion de l'inclusion financière

(i) Expériences de certains pays de l'Amérique Latine

En Amérique latine, la plupart des pays ont orienté leur stratégie d'inclusion financière autour d'une approche de maîtrise de risques, à travers l'adoption des politiques axées sur les piliers ci-après :

- la réglementation ;
- la transparence et la protection des consommateurs ;
- l'éducation financière.

Ainsi, au Pérou, la surintendance des Banques et des Sociétés d'assurances (SBS) a identifié, dans une première phase, les obstacles et freins au développement de l'inclusion financière et a mis en œuvre les actions ci-après :

- l'approbation, en 1997, de nouvelles réglementations de microcrédit afin de réduire la prédominance du secteur informel ;
- une réglementation des prestataires de détail qui a permis une augmentation du nombre de points d'accès par 100.000 adultes, passant de 16 en 2001 à 103 à 2011 ;
- la mise en place d'une plateforme en ligne en vue de fournir aux consommateurs de meilleures informations, notamment les coûts effectifs des prêts et des informations de comparaison similaires sur le coût des autres services, comme l'épargne et l'assurance ;
- la sensibilisation des clients en leur fournissant des informations au travers de canaux de distribution comme les média et les points d'information des consommateurs.

La SBS a également travaillé à améliorer la transparence, la protection et l'éducation financière des consommateurs. A cet égard, la plate-forme en ligne RETASAS a été modifiée afin de fournir aux consommateurs de meilleures informations fondées sur la recherche relative aux produits financiers disponibles dans toutes les régions du

pays. La SBS a également réorganisé son site institutionnel et amélioré le contenu et la convivialité du sous-portail des consommateurs financiers. En outre, afin de promouvoir la transparence et de faciliter la comparaison des produits, la SBS publie les coûts effectifs des prêts et des informations de comparaison similaires sur le coût des autres services, comme l'épargne et l'assurance.

Bien qu'il existe une entité de protection des consommateurs indépendante et responsable de la gestion des plaintes des clients, la SBS contribue également à la prévention de ces problèmes en développant la sensibilisation du client et en lui fournissant des informations au travers des canaux de distribution comme les médias et les points d'information des consommateurs. Une nouvelle loi a été promulguée, la Loi N° 29888, qui modifie le Code de Protection des Consommateurs (Loi N° 29571) et la Loi Complémentaire sur la Protection des Consommateurs Financiers (Loi N° 28587), améliorant la situation des consommateurs de services financiers.

Enfin, en tant que l'un des premiers pays à faire de l'éducation financière un enseignement obligatoire dans tous les établissements scolaires, le Pérou a également innové en la matière.

Les mesures mises en œuvre ont permis d'atteindre des résultats probants. En effet, le nombre de prêts et emprunteurs a enregistré une croissance moyenne respectivement de 28% et 19% au cours de ces huit dernières années. En décembre 2012, le nombre de correspondants bancaires a atteint 18.956, dépassant l'objectif de 15.000 visé et le nombre d'agents de vente au détail a atteint 13.784 en juin 2012 contre un objectif qui se situait entre 13.000 et 15.000. En outre, cinq projets sont en cours d'élaboration pour offrir des services financiers mobiles adossés à des comptes simplifiés aux populations.

La vision mexicaine de l'inclusion financière est de permettre à chaque personne dans le pays, d'avoir accès à un simple compte bancaire afin de pouvoir effectuer des transactions et des paiements au travers de multiples canaux de transferts.

Ainsi, en sus des piliers énumérés plus haut, la mesure et la coordination ont été les facteurs clés qui ont permis de faire avancer l'inclusion financière dans ce pays. Dans ce cadre, la vision de l'inclusion financière a été portée par la Commission Nationale Bancaire de Valeurs (CNBV) qui a assuré la coordination avec d'autres agences gouvernementales (la Banque Centrale du Mexique, le Trésor Mexicain et l'Unité d'Intelligence Financière du Mexique) et s'est engagée activement avec le secteur privé. Avoir une vision claire et incorporer l'inclusion financière dans les mandats de ces acteurs a également facilité cette coordination.

Les actions entreprises ont ainsi permis :

- l'introduction de la technologie mobile dans l'offre de services financiers, comme moyen d'atteindre les personnes non bancarisées, au travers de distributeurs et des téléphones portables ;

- la mise en place, par les régulateurs, d'une approche basée sur les risques pour l'ouverture de comptes simplifiés, en adaptant les restrictions LBC/FT grâce à un processus d'identification des vulnérabilités et de calcul des risques ;
- une prise en compte des besoins des consommateurs lors de la définition des produits et services, la satisfaction des consommateurs étant un élément essentiel de la politique d'inclusion financière mexicaine.

Les mesures mises en œuvre au Mexique ont permis aux trois plus grandes banques de détail (qui détiennent ensemble plus de 50% des actifs du pays) d'offrir des services financiers interopérables via le téléphone mobile. L'objectif actuel de l'inclusion financière au Mexique est d'assurer la présence d'un correspondant bancaire ou d'une succursale bancaire dans toutes les municipalités. Presque les trois quarts (73%) des municipalités sont actuellement couvertes et il est envisagé d'étendre également la couverture au niveau des autres localités.

(ii) Expériences de certains pays africains

En Afrique, les orientations stratégiques adoptées dans la perspective de développement de l'inclusion financière s'articulent notamment autour du développement des paiements par la téléphonie mobile et de la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour la protection des usagers des services financiers.

Au Nigeria, dans le cadre du développement de l'inclusion financière, la Banque Centrale du Nigeria (BCN) a adopté le 23 octobre 2012, une stratégie nationale pour l'inclusion financière (SNIF), avec pour ambition de ramener le taux d'exclusion financière à 20% d'ici à l'année 2020. Dans ce pays, environ 39,7% des adultes, soit 34,9 millions de personnes, étaient exclus des services financiers en 2012. A cet égard, la vision stratégique de la Banque Centrale du Nigeria consiste à mettre la priorité sur la facilité d'accès des populations adultes à une vaste gamme de services financiers formels (prêts, épargne, produits d'assurance, retraite, etc.) adaptés à leurs besoins et à un coût abordable.

En complément à ces orientations stratégiques, la Banque Centrale du Nigeria gère un Fonds de développement de micro, petites et moyennes entreprises (FDMPME), mis en place par les Autorités, doté d'un capital de 1,4 milliard d'euros, dont 60% des financements seront alloués aux groupements féminins.

Cette stratégie nationale a été bâtie avec l'implication d'un grand nombre d'acteurs (Banque Centrale du Nigeria, Autorités de régulation, Administrations publiques) et la Banque Centrale du Nigeria a joué un rôle moteur dans sa mise en œuvre avec les actions suivantes :

- l'autorisation de 15 opérateurs de télécommunications à offrir des services financiers de paiement via le téléphone mobile et l'adoption en février 2013 des Directives relatives aux « Agent banking », qui donnent des orientations aux banques commerciales et aux

opérateurs de services financiers par mobiles, dans l'extension de leurs services financiers aux zones rurales ;

- le développement d'un partenariat avec les Services postaux (NIPOST) afin de leur permettre d'offrir des services financiers ;

- la mise en œuvre d'une politique d'éducation financière ;

- l'élaboration d'un cadre de protection des consommateurs et la création d'un nouveau service de protection des consommateurs au sein de la BCN pour veiller à sa mise en œuvre.

Afin de coordonner l'ensemble des actions des différents intervenants dans la mise en œuvre de cette stratégie d'inclusion financière, la Banque Centrale du Nigeria a mis en place un Secrétariat d'inclusion financière placé sous l'égide du Conseil Economique National (NEC).

Au Kenya, le succès du service de « mobile money » M-PESA a été bâti sur l'idée que 80 % de la population kényane avaient accès au téléphone portable, mais que seulement 20 % disposaient d'un compte bancaire. Les transferts opérés exclusivement via les comptes bancaires ne répondaient donc pas aux besoins de nombreux bénéficiaires potentiels.

A la suite de ces constats, la Banque Centrale a contribué au succès de l'inclusion financière via les services financiers mobiles, sans mettre en place un cadre réglementaire spécifique, considérant que la réglementation pourrait avoir un impact négatif sur l'innovation technologique. A cet égard, le processus réglementaire a été suffisamment souple pour favoriser l'innovation tout en la contrôlant et la Banque Centrale a surtout mis un accent particulier sur la surveillance coopérative de l'activité avec le Régulateur du secteur des télécommunications, à travers un suivi mensuel des indicateurs prédéfinis et des rencontres régulières avec l'opérateur de téléphonie mobile.

Face au succès de M-PESA, la Banque Centrale du Kenya a amendé sa réglementation pour y intégrer les paiements par téléphonie mobile et pour autoriser explicitement des agents non bancaires à recevoir des dépôts pour le compte des banques.

S'agissant du suivi de l'inclusion financière, il est assuré par la Banque Centrale du Kenya (CBK), en liaison avec le Financial Sector Deepening (FSD) du pays et d'autres intervenants et parties prenantes telles que le Financial Access Partnership (FAP). Ces structures sont chargées de suivre et de mesurer l'accès aux services financiers au moyen de données fiables collectées de manière régulière.

(iii) Expériences asiatiques (Inde, Bangladesh)

En Asie, les préoccupations en matière d'inclusion financière ont été les mêmes et les pays engagés dans cette voie ont décidé de la mise en place d'une stratégie de promotion des services bancaires via les téléphones mobiles et les réseaux de distribution et la mise en œuvre d'initiatives de protection des consommateurs.

En Inde, le Gouvernement était confronté depuis de nombreuses années à une exclusion financière à grande échelle de sa population. En effet, d'après la Banque mondiale, près de 65% des indiens âgés de plus de 15 ans n'avaient pas accès à un compte bancaire formel. Les fonds publics à destination des populations pauvres via des régimes de protection sociale et subventions ont augmenté, mais l'exclusion financière à grande échelle a agi comme une barrière pour atteindre les objectifs politiques.

Dans ce contexte, l'un des principaux objectifs a été de mettre en place des politiques publiques interventionnistes. A cette fin, la nationalisation du système bancaire indien a eu lieu en 1969 avec comme objectif principal de favoriser l'inclusion financière, en apportant une réponse aux besoins de crédit d'une grande société agraire. Toutefois, malgré les actions menées dans ce sens, les organismes publics n'ont pas réussi à trouver le modèle devant permettre l'inclusion financière de toutes les populations rurales.

En 2007, l'Etat a lancé une expérimentation basée sur le recours accru à des correspondants d'affaires (entités non bancaires contractés par les institutions financières) et à l'utilisation des cartes à puce biométriques et des terminaux de services de poche. Cette innovation visant à payer des prestations aux bénéficiaires ruraux s'est rapidement étendue et a favorisé le développement du transfert électronique de prestations, qui se compose principalement de pensions de sécurité sociale et de déboursement de salaires, distribués à travers un réseau national de plus de 221.000 correspondants d'affaires.

En conclusion, en dépit des difficultés, l'inclusion financière s'est progressivement développée, à la faveur des politiques publiques avant-gardistes et aux innovations en matière de systèmes de paiement.

Au Bangladesh, l'Autorité de réglementation du microcrédit du Bangladesh, en relation avec la Banque Centrale s'est notamment engagée à :

- adopter les politiques de services bancaires via la téléphonie mobile et les correspondants bancaires ;
- mettre en œuvre des projets sur la technologie mobile pour les transferts d'argent (à travers les IMF) ;
- mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités en matière d'éducation financière ;
- créer un Fonds de Garantie des Dépôts et des Bureaux d'Informations sur le Crédit.

Dans cette perspective, à fin 2012, des résultats concrets ont été relevés. En effet :

- 23 banques et 5 IMF ont été autorisées à fournir des services financiers à travers la technologie mobile ;
- Près de 500 organisations ont bénéficié d'une formation sur divers aspects comme l'éducation financière ;

- Un fonds de sécurité des dépôts (DSF) exigé par la loi est en cours de création avec un montant initial de dépôt exigé, afin de minimiser le risque de perte subi par les déposants.

III - EXPERIENCE DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

3.1 - Etat des lieux des services financiers offerts dans l'UMOA

Dans l'UMOA, l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers et le développement de l'usage des moyens de paiements scripturaux ont été placés au rang des priorités. A cet égard, l'un des principaux défis à relever était de porter le taux de bancarisation au sens strict dans l'Union à 20% à l'horizon 2012⁶ par la mise en œuvre d'un plan d'actions sur la période 2007/2012. L'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'actions laisse apparaître un bilan relativement contrasté aussi bien du côté des établissements de crédit, des systèmes financiers décentralisés que des autres structures non bancaires (Poste, Payeurs Publics et percepteurs, Opérateurs de télécommunication, etc).

En effet, au sein de l'Union, selon les statistiques disponibles, le taux de bancarisation au sens strict (banques) s'établit à 10,87% à fin décembre 2012. Celui élargi aux autres acteurs financiers (SFD, Postes et Caisse d'Epargne) ressort à 28,97%. Le taux d'accès aux services financiers (banques, SFD, Postes et Mobile banking) se situe à 39,97%, en raison essentiellement de l'apport significatif des SFD et des autres structures financières non bancaires.

(i) L'apport des établissements de crédit et des institutions de microfinance

Dans l'UEMOA, l'environnement bancaire s'est notablement diversifié au cours des dix (10) dernières années. A fin 2013, l'Union compte cent vingt trois (123) établissements de crédit qui totalisent environ 1.949 guichets et 1.893 distributeurs automatiques de billets et guichets automatiques de banque. Au cours de la même période, le secteur a collecté 15.165,6 milliards de ressources et a distribué 14.859,7 milliards de crédits, en croissance annuelle respective de 2,9% et 5,6%. Ces résultats restent toutefois atténués par la persistance de la faiblesse des indicateurs d'accès des populations aux services financiers dans l'UMOA. En effet, le ratio du nombre de titulaires de comptes bancaires sur la population totale ne ressort qu'à 5,73%, malgré sa hausse de 2,54 points de pourcentage de base entre 2007 et 2012. En comparaison, en France, la quasi-totalité (99%) des ménages, même en situation difficile, possède un compte de dépôt⁷.

6: « Plan d'action quinquennal 2007/2012 sur la promotion de la bancarisation » adopté en 2007 par le Conseil des Ministres de l'UMOA.

7: « Les conditions d'accès aux services bancaires par les ménages vivant sous le seuil de pauvreté ». Rapport du CREDOC pour le Comité consultatif du secteur financier, France, p.19.

Le secteur des SFD est caractérisé par une contraction du nombre d'institutions, conséquence des restructurations intervenues à la suite de la crise de croissance, qui s'est traduite essentiellement par une plus grande concentration autour des caisses de base et de leurs structures faîtières. Ainsi, de 2007 à 2013⁸, le nombre de SFD s'est contracté de 1.136 à 729. Toutefois, l'activité d'intermédiation s'est développée au cours de la période. En effet, les points de service sont passés de 4.740 en 2007 à 4.766 en 2013. Le nombre de bénéficiaires a cru de 53,1%, passant de 8,3 millions en 2007 à 12,7 millions en 2013. Quant aux dépôts et aux crédits, leurs croissances sont estimées respectivement à 193% et 189% au cours de la période.

(ii) L'apport des autres acteurs non bancaires (postes, caisses d'épargne, trésors publics) et des opérateurs de télécommunication

Dans l'UEMOA, les services financiers postaux, souvent couplés avec les caisses d'épargne, ont joué un rôle important dans l'intermédiation financière de base (dépôts, envoi et réception de fonds) du fait de la relative proximité de leur implantation auprès des populations. Elles ont activement participé à la collecte de l'épargne au bénéfice des trésors publics. Leur rôle s'est toutefois nettement amoindri avec la libéralisation et le développement rapide du secteur bancaire, à la suite des restructurations intervenues au cours des années 1980. De même, la lenteur de la transition du secteur vers une modernisation a pénalisé ces institutions, qui font face à une concurrence accrue de nouveaux acteurs dotés de meilleures capacités technologiques et d'innovation.

En 2012, selon une enquête de CGAP, dix-sept (17) opérateurs de réseaux de téléphonie mobile opèrent dans l'UEMOA. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est en moyenne de 69,22%. Quatre opérateurs (Orange, MTN, Moov [Etisalat] et Airtel) sont présents dans plusieurs pays de la région, avec une part globale de marché de 65%. Ces opérateurs, de par leur proximité avec les clients pauvres, ont une approche régionale de la banque à distance. Toutefois, leurs actions sont limitées par le faible développement du réseau d'agents, des canaux de distribution et l'absence de clientèle dite active. En effet, seul un acteur de services financiers mobiles dans la Zone UEMOA a, au cours du 2^e trimestre 2012, dépassé la barre de 200.000 utilisateurs actifs.

3.2 - Contraintes liées à l'inclusion financière

L'analyse des contraintes liées au développement de l'inclusion financière laisse apparaître des insuffisances tant du côté de l'offre que de la demande de services financiers. Elles sont renforcées par d'autres telles que la faiblesse ou l'inadéquation des infrastructures et des canaux de distribution.

8: Source : BCEAO (2013)

(i) Du côté de l'offre de services financiers

Les services de proximité sont principalement offerts par les structures de microfinance (environ 87,2%⁹ de SFD à fin décembre 2012). Ils demeurent essentiellement concentrés sur les activités commerciales (environ 65%) et localisés dans les zones urbaines et péri-urbaines (environ 70%), plutôt que dans les milieux ruraux (moins de 30%). Cette faiblesse résulte en général de l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs ainsi que de l'insuffisance de ressources longues allouées aux structures de microfinance. Par ailleurs, l'offre de services financiers demeure également confrontée à des problèmes de diversification en termes de produits financiers innovants. De même, les taux d'intérêt effectifs facturés à la clientèle ressortent parfois supérieurs au taux de l'usure (15% l'an pour les banques et 24% l'an pour les SFD). Enfin, l'offre de produits d'épargne reste peu incitative, avec une rémunération plafonnée à 3,5% l'an et des modes de calcul peu transparents.

(ii) Du côté de la demande de services financiers

Du côté de la demande de produits financiers, les besoins demeurent faiblement satisfaits, comme l'attestent, selon les résultats d'enquête, le recours de la plupart des ménages en situation difficile à une réduction de leurs dépenses, une diversification de leurs revenus ou une aide ponctuelle, plutôt qu'à des emprunts. Ainsi, ces ménages recourent peu au système financier formel, qui joue un rôle secondaire dans le financement de leurs besoins. La préférence pour les services financiers informels se traduit par les faibles niveaux des montants des emprunts obtenus, qui en moyenne, dans certains pays, sont sept (7) fois moins importants que les niveaux de financement octroyés par le système financier formel.

Cette situation révèle l'insuffisance d'informations des ménages sur les procédures à suivre, en partie liée à la non disponibilité des garanties et des avals exigés, l'incapacité à constituer l'épargne préalable réclamée avant l'obtention d'un prêt. Elle est également le fait de la faible transparence sur les tarifs pratiqués, ainsi que les taux d'intérêt et autres frais jugés relativement élevés. Ces contraintes sont souvent aggravées par les échéanciers de remboursements perçus comme rigides, les conditions peu orthodoxes d'instruction des dossiers de crédit et le manque de célérité dans la mise en place des prêts.

(iii) Autres contraintes (infrastructure financière, canaux de distribution)

L'état des infrastructures financières et des canaux de distribution dans l'Union constituent également des contraintes importantes à l'accès aux services financiers.

S'agissant des infrastructures financières, celles du secteur de la microfinance se caractérisent le plus souvent par des procédures peu fiables et un besoin d'amélioration

9: Source BCEAO (2012)

et d'interconnexion de systèmes d'information de gestion. Le secteur demeure confronté à des dysfonctionnements majeurs observés à plusieurs niveaux, tels la gouvernance, la gestion des dépôts et du crédit, le non respect de la réglementation, etc. L'absence d'une centrale des risques des SFD augmente l'asymétrie d'informations et participe à l'érection de barrières à l'accès aux services financiers, dans un contexte où le professionnalisme du secteur est à renforcer.

Quant aux canaux de distribution, leur développement reste freiné par un environnement peu propice, en liaison avec l'insuffisance des conditions de sécurité indispensables aux nouveaux points de services, de l'énergie électrique et des infrastructures de communication dans des zones souvent très reculées, y compris parfois pour les services de téléphonie mobile.

3.3 - Initiatives de la BCEAO en matière de la promotion des services financiers inclusifs

Plusieurs initiatives ont été menées par la Banque Centrale en faveur de l'amélioration de l'inclusion financière. Elles concernent notamment la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, de programmes d'appui spécifiques et l'adoption de diverses mesures en faveur de la promotion de l'offre et de la demande de services financiers inclusifs.

(i) L'adaptation du cadre réglementaire et de supervision

L'adaptation du cadre réglementaire et de supervision a consisté à prendre en compte les préoccupations liées au renforcement de la protection des consommateurs et à la promotion de l'inclusion financière. Ainsi, de nouvelles lois ont été adoptées, à savoir la loi-cadre portant réglementation bancaire et la loi portant réglementation des SFD. Divers autres textes juridiques ont complété ces dispositifs, notamment le Règlement relatif aux systèmes de paiement, la Directive sur la promotion de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux et les instructions relatives à l'émission de monnaie électronique, aux intermédiaires en opérations de banques et aux établissements financiers de paiement.

Une importance particulière a été accordée à la modernisation du cadre juridique relatif à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique dans l'UMOA. L'objectif visé est d'élargir la gamme de services financiers en permettant aux SFD, aux opérateurs de télécommunications et aux sociétés commerciales d'offrir des services de mobile banking, considérés aujourd'hui comme un outil indispensable de promotion de l'inclusion financière. De même, dans la perspective de prendre en compte les besoins des populations dans les zones les plus vulnérables, le cadre juridique pour l'exercice d'activité d'intermédiaire en opérations de banque a été aménagé et celui concernant les correspondants bancaires est en cours d'adoption.

(ii) Le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) : objectif, axes d'intervention

Adopté en 2004, le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée a été conçu par la Banque Centrale pour accompagner le développement harmonieux du secteur de la microfinance dans l'UMOA, en vue de renforcer la protection des ressources des déposants, de préserver l'intégrité et la stabilité du secteur de la finance de proximité ainsi que la levée des entraves à l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre. La mise en œuvre des actions prévues autour de quatre (4) axes majeurs, à savoir 1) l'amélioration de l'environnement juridique, 2) le renforcement de la surveillance, 3) l'amélioration de l'information financière des SFD ainsi que 4) le renforcement des capacités des acteurs du secteur, a eu un impact positif sur l'élargissement de l'accès des populations de l'Union aux services des SFD.

(iii) Le Plan d'actions pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance

Ce plan d'actions adopté en décembre 2012 constitue une réponse à la crise de maturité à laquelle le secteur de la microfinance a été confronté. Il propose une nouvelle vision pour la période 2012/2016, qui prend appui sur l'existant, mais également anticipe sur les enjeux liés au renforcement de l'inclusion financière. Il s'agira désormais de disposer d'un secteur assaini, composé de SFD légalement reconnus, offrant des services financiers diversifiés et accessibles aux populations et présentant un niveau élevé de sécurité dans leurs prestations, comme préalable au renforcement de l'accès aux services financiers de base.

(iv) Le Plan d'actions pour la promotion de la bancarisation et l'accès aux services financiers

La Banque Centrale a initié, à partir de mars 1999, un vaste projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement, en vue de consolider la stabilité du système financier de l'UMOA. Celui-ci visait, entre autres, la promotion de la bancarisation et le renforcement de l'accès des populations de l'Union aux services financiers. A cet égard, l'Institut d'émission a adopté un plan d'actions quinquennal sur la période 2007/2012.

Au regard du bilan mitigé de ce plan d'actions avec notamment un taux de bancarisation ressorti en dessous de l'objectif de 20% prévu, un nouveau plan d'actions a été initié après concertation avec l'ensemble des acteurs. Il est articulé autour de quatre (4) axes prioritaires : 1) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, 2) la transparence, la rationalisation et la gratuité des services financiers de base, 3) la promotion et l'amélioration de l'accès aux moyens de paiement modernes, 4) les mesures d'accompagnement, notamment l'éducation financière des populations et le renforcement des capacités des acteurs du secteur financier.

(v) Le renforcement de la transparence de la tarification et de la qualité des services

D'autres initiatives sont menées par l'Institut d'émission pour accélérer l'accès aux services financiers. Elles portent sur le renforcement de la transparence (création d'observatoires et de dispositif de médiation bancaire), l'amélioration des conditions tarifaires (révision à la baisse du taux de l'usure dans l'UMOA) ainsi que l'amélioration de l'information financière (centrales des risques bancaires et des SFD, bureaux d'information sur le crédit). Les actions menées portent également sur le renforcement de la protection des consommateurs (création d'un système de protection des dépôts des institutions financières) et la définition d'une stratégie régionale en matière d'éducation financière des populations.

3.4 - Perspectives

Dans la conduite de ces chantiers prioritaires, et en vue d'ancrer davantage la promotion de l'inclusion financière dans la conduite de la politique monétaire, la BCEAO mettra l'accent sur les axes prioritaires suivants :

(i) La poursuite de l'assainissement et de la restructuration du secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance constitue le vecteur sur lequel l'accent sera mis pour améliorer l'inclusion financière en raison de son potentiel de croissance. A cet égard, la restructuration actuelle du secteur constituera un élément indispensable pour accélérer l'inclusion financière au cours des prochaines années.

(ii) L'amélioration de la protection des consommateurs et la promotion de l'éducation financière

L'amélioration de la protection des consommateurs s'articulerait autour du renforcement de la qualité des services financiers et l'autonomisation des déposants. Pour sa part, l'éducation financière viserait à créer un cadre de fédération des activités menées en faveur de l'alphabétisation financière, en vue de renforcer la culture financière et de réduire la vulnérabilité des populations aux pratiques abusives. Des actions de formation et de sensibilisation des agents des banques ou des SFD seraient menées.

(iii) Le soutien à l'innovation en matière d'offre de produits financiers et la poursuite du développement de nouvelles opportunités

Les services financiers basés sur les nouvelles technologies, notamment ceux de la deuxième génération, pourraient permettre aux populations non bancarisées ainsi qu'aux PME de l'Union de bénéficier de comptes courants ou d'épargne, de crédits et de services de micro-assurance, susceptibles de favoriser leur insertion dans l'économie formelle. Ils porteraient sur la consolidation des opportunités technologiques offertes par la téléphonie mobile et les solutions bancaires à distance.

(iv) L'élaboration de stratégies d'inclusion financière régionale et nationales

La Banque Centrale procédera à l'élaboration d'une stratégie d'inclusion financière en synergie avec les stratégies nationales dans les Etats pour mettre en place un cadre global de référence à l'échelle régionale, en vue de faciliter l'impact des actions menées en matière de politique monétaire sur l'inclusion financière.

CONCLUSION

La présente note a permis d'identifier les relations qui pourraient exister entre la promotion de l'inclusion financière, les investissements, le financement des économies, l'efficacité de la politique monétaire ainsi que la stabilité financière. Elle a également montré l'impact positif de la promotion des services financiers inclusifs sur la réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté.

Les expériences des banques centrales confirment l'importance accordée à l'inclusion financière, au regard de toutes les actions mises en œuvre, notamment en termes d'adaptation du cadre réglementaire et de supervision, de la protection des consommateurs et de l'éducation financière.

A cet égard, l'inclusion financière constitue un défi permanent pour les pays en développement en général et, en particulier, pour les pays de l'UEMOA. Le rôle des Banques Centrales et des autres institutions financières, à travers le renforcement des mesures stratégiques de promotion de l'inclusion financière, paraît déterminant pour que l'accès des populations démunies à des services financiers de base soit une réalité.

BIBLIOGRAPHIE

Alliance for Financial Inclusion (2011) : « The AFI Global Policy Forum », Riviera Maya, Mexico, 28-30 september 2011.

Alliance for Financial Inclusion, The Maya Declaration (2013) : Rapport d'Étape sur la Mise en œuvre de la Déclaration de Maya 2013, page 6.

Andrianaivo, M. et K. Kpodar (2011) : « ICT, Financial Inclusion, and Growth Evidence from African Countries », IMF Working Paper N° 11/73, Washington, D.C. : International Monetary Fund.

Annan, K. (2004) : Communiqué de presse DEV/2493 AG/EF/3098 du 18 novembre 2004, Lancement de l'année internationale du Microcrédit 2005.

Beck, T., A. Demirgüç-Kunt and R. Levine (2007) : « Finance, Inequality and the Poor », Journal of Economic Growth, 12, p. 27-49.

CGAP (2012) : « Etude de l'offre de services financiers à distance dans l'UEMOA ».

CGAP et GPMI (2013) : « Financial Inclusion Targets and Goals : Landscape and GPMI View » A Note to the Global Partnership for Financial Inclusion ».

Chibba, M. (2009) : « Financial Inclusion, Poverty Reduction and the Millennium Development Goals », European Journal of Development Research, 21, p. 213-230.

Conférence des Nations Unies sur l'Inclusion Financière en Afrique, PNUD et FENU (2006) : Déclaration de Dakar, Dakar, 5 et 6 juin 2006.

Demirgüç-Kunt, A. et I. Klapper (2013) : « World Bank Measuring Financial Inclusion: Explaining Variation in Use of Financial Services across and within Countries », Brookings Papers on Economic Activity.

Enquêtes INS/PNUD : Analyse du niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire 2008/2011.

Etudes sur le diagnostic approfondi du secteur de la microfinance dans plusieurs pays, (Bénin, Côte d'Ivoire Sénégal) réalisées par le PNUD/UNCDF et le Cabinet DCEG SARL au Sénégal.

Han, R. et M. Melecky (2013) : « Financial Inclusion for Financial Stability : Access to Bank Deposits and the Growth of Deposits in the Global Financial Crisis », Policy Research Working Paper, n° 6577, World Bank.

Hanning, A. et S. Jansen (2010) : « Financial Inclusion and Financial Stability : Current Policy Issues », ADBI Working Paper Series, n° 259.

Jalilian, H. et C. Kirkpatrick (2005) : « Does Financial Development Contribute to Poverty Reduction ? », The Journal of Development Studies, 41, 4, p. 636-656.

Malik, A. et B. Awadallah (2011) : « The Economics of the Arab Spring », CSAE Working Paper WPS/2011 23, University of Oxford.

Mishkin, F., P-C. Hautcoeur, D. Lacoue-Labarthe and X. Ragot (2010) : Monnaie, Banque et Marchés Financiers, 9^e Edition, Pearson.

World Bank (2012) : « The Little Data Book on Financial inclusion », N°12, Washington D.C. : World Bank.

World Bank (2008) : « Finance for All ? », Washington D.C. : World Bank.

NOTE AUX AUTEURS*PUBLICATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LA REVUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE LA BCEAO*

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest publie semestriellement, dans la Revue Economique et Monétaire (REM), des études et travaux de recherche.

I - MODALITES

1 - L'article à publier doit porter sur un sujet d'ordre économique, financier ou monétaire et présenter un intérêt scientifique avéré, pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en général ou les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en particulier. Bien que son ambition soit de vulgariser les travaux scientifiques produits au sein de l'UEMOA et/ou portant sur l'UEMOA dans les domaines économique, monétaire ou financier, la REM reste ouverte à la réflexion émanant des chercheurs extérieurs et/ou développée par les spécialistes des autres disciplines des sciences sociales.

2 - Les articles publiés dans un même numéro de la Revue peuvent porter sur des questions différentes. Toutefois, en fonction de l'actualité et/ou de l'acuité de certains sujets, des numéros thématiques et des numéros spéciaux peuvent être publiés. Les numéros thématiques sont destinés à faire le point sur une problématique particulière, dont ils font ressortir toute la richesse et la complexité. Les numéros spéciaux sont, quant à eux, réservés à la publication de dossiers spécifiques qui, sans être thématiques, présentent néanmoins des points de convergence sur certains aspects. Des Actes de colloques ou de séminaires, des rapports de recherche ou des travaux d'équipe peuvent alimenter ces numéros spéciaux.

3 - La problématique doit y être clairement présentée et la revue de la littérature suffisamment documentée. Il devrait apporter un éclairage nouveau, une valeur ajoutée indéniable en infirmant ou confirmant les idées dominantes sur le thème traité.

4 - L'article doit reposer sur une approche scientifique et méthodologique rigoureuse, cohérente, et pertinente, et des informations fiables.

5 - Il doit être original ou apporter des solutions originales à des questions déjà traitées.

6 - Il ne doit avoir fait l'objet ni d'une publication antérieure ou en cours, ni de proposition simultanée de publication dans une autre revue.

7 - Il est publié après avoir été examiné et jugé conforme à la ligne éditoriale de la Revue par le Comité Editorial, puis avec une valeur scientifique qui lui est reconnue par le Comité Scientifique et avis favorable de son Président, sous la responsabilité exclusive de l'auteur.

8 - Les articles peuvent être rédigés en français ou en anglais, et doivent comporter deux résumés en français et en anglais.

9 - Le projet d'article doit être transmis à la Direction des Etudes et de la Recherche selon les modalités ci-après :

- en un exemplaire sur support papier par courrier postal à l'adresse :

Direction des Etudes et de la Recherche

BCEAO Siège

Avenue Abdoulaye FADIGA

BP 3108 Dakar, Sénégal.

- en un exemplaire par courrier électronique, en utilisant les logiciels Word pour les textes et Excel pour les tableaux, ou autres logiciels compatibles, à l'adresse : courrier.ZDER@bceao.int

Si l'article est retenu, la version finale devra être transmise suivant les mêmes modalités.

II - PRESENTATION DE L'ARTICLE

1 - Le volume de l'article imprimé en recto uniquement ne doit pas dépasser une trentaine de pages, annexes non comprises (caractères normaux et interligne 1,5). En début d'article, doivent figurer les mots clés, ainsi que les références à la classification du Journal of Economic Literature (JEL).

2 - Les informations ci-après devront être clairement mentionnées sur la page de garde :

- le titre de l'étude ;
- la date de l'étude ;
- les références de l'auteur :
 - * son nom ;
 - * son titre universitaire le plus élevé ;
 - * son appartenance institutionnelle ;
 - * ses fonctions ;
- un résumé en français (500 mots maximum) ;
- un résumé en anglais de l'article (500 mots maximum).

3 - Les références bibliographiques figureront :

- dans le texte, en indiquant uniquement le nom de l’auteur et la date de publication ;
- à la fin de l’article, en donnant les références complètes, classées par ordre alphabétique des auteurs, suivant la classification de Harvard (nom de l’auteur, titre de l’article ou de l’ouvrage, titre de la revue, nom de l’éditeur, lieu d’édition, date de publication et nombre de pages).

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
MAI 2015



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int